

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'ESPACE SOCIAL DE L'ADOPTION INTERNATIONALE :
REPÉRAGE DES ENJEUX AUTOUR DE LA CRÉATION D'ORGANISMES
AGRÉÉS EN AFRIQUE PAR L'ANALYSE DU DISCOURS D'ACTEURS
SOCIAUX CONCERNÉS

RAPPORT DE STAGE DE MAÎTRISE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SOCIOLOGIE

PAR
VALÉRIE LEMAY

NOVEMBRE 2007

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

À Jules Lemay

1923-2007

*J'ai un cordon ombilical qui me lie à
l'Afrique, car c'est l'utérus qui a porté ma
fille.*

-Une mère adoptante

Remerciements

À ma directrice, Mme Anne Quéniart, merci pour la confiance que tu m'as rapidement accordée. Merci pour ton appui et ta capacité à apaiser mes appréhensions. Merci pour ta franchise et ta rigueur sociologique. Merci aussi à M. Marcel Rafie pour votre aide à m'adapter à votre fascinante discipline, la sociologie.

Merci à mon superviseur de stage au SAI, M. Alain Carrier. Merci également à tous mes collègues du SAI avec qui j'ai appris sur le monde fascinant et parfois complexe de l'adoption. Un merci particulier à mesdames Estelle Goudreau, Luce De Bellefeuille et Andrée Sévigny. Merci aux parents adoptants d'avoir partagé leur expérience et aux professionnels de l'adoption de m'avoir transmis leur savoir sur le sujet.

À M. Pierre C. Bélanger qui m'a offert la rigueur et la ténacité en cadeau, lors de mon baccalauréat en communication à l'Université d'Ottawa. À M. Jean-Nil Boucher, professeur de sociologie au Cégep de l'Abitibi- Témiscamingue, à qui je dois ma passion pour la sociologie. Ton enthousiasme et ta ferveur pour cette discipline m'ont suivie pendant toutes ces années. Pour leurs commentaires judicieux, merci à Jeanne d'Arc B. Coulombe, Thérèse Harrison, Me Nicolas Bigué, Francis Plourde et Huguette Fortin.

Merci à ma sœur, Anick Lemay; ton esprit vif et curieux ont toujours enrichi mes réflexions. À Mario Fortin, Mariette Fortin et David Lefebvre, pour votre présence. À Nicolas Bigué, pour tes continuel encouragements à mon égard. Finalement, merci à ma mère, Huguette Fortin, celle qui m'a enseigné la persévérance et merci, à mon père, Fernand Lemay, de m'avoir transmis sa passion pour le travail. C'est avec beaucoup d'émotions que je vous dédie ma maîtrise.

Table des matières

REMERCIEMENTS	iv
RÉSUMÉ.....	8
CHAPITRE I	
LE QUÉBEC ET L'ADOPTION EN AFRIQUE : CONTEXTE JURIDIQUE ET SOCIAL	11
1.1 Un rappel sur quelques termes et concepts de l'adoption internationale.....	12
1.1.1 La convention de la Haye	12
1.1.2 Les types d'adoption.....	13
1.1.3 Les organismes agréés.....	13
1.1.4 Le trafic d'enfants.....	14
1.2 L'adoption au Québec.....	15
1.2.1 Nombre total d'adoptions en Afrique depuis 1985.....	15
1.2.2 Les clientèles québécoises intéressées par l'adoption en Afrique.....	16
1.2.3 Aspects particuliers de la demande d'adoption des Québécois	17
1.2.4 Cadre légal.....	18
1.2.5 Contexte linguistique.....	19
1.2.6 Contexte religieux	20
1.2.7 Communauté africaine au Québec.....	21
1.2.8 Adoption d'enfants de couleur noire en Haïti.....	22
1.2.9 Homoparentalité au Québec	22
1.3 État des lieux.....	24
1.3.1 Demande actuelle de Québécois pour adopter des enfants de ce continent.....	25
1.3.2 Cadres légaux de plusieurs pays africains compatibles avec celui du Québec..	25
1.3.3 Langue française.....	26
1.3.4 Jeunes enfants disponibles pour l'adoption internationale	26
1.3.5 Convention de la Haye et ses effets (organismes agréés).....	26
1.3.6 Quelques organismes ayant démontré leur intérêt pour des pays d'Afrique	27
1.3.7 Historique de la coopération entre le Québec et l'Afrique	27
1.3.8 Les coûts relativement bas présentés.....	28

1.3.9	Problèmes avec les ambassades.....	28
CHAPITRE II		
CARACTÉRISTIQUES DU CONTINENT AFRICAIN		29
2.1	Contexte linguistique	30
2.2	Contexte religieux.....	31
2.3	Contexte culturel.....	32
2.3.1	La famille.....	32
2.3.2	Abandon des enfants.....	33
2.3.3	Trafic d'enfants	34
2.3.4	Pauvreté et ses effets.....	34
2.3.5	Contexte relié à la santé.....	35
2.3.6	Autres maladies et problèmes de santé.....	36
2.4	Contexte légal	37
2.4.1	La Tutelle.....	37
2.4.2	L'adoption simple et l'adoption plénière.....	38
2.4.3	Statistiques des pays étrangers qui adoptent en Afrique	38
CHAPITRE III		
MÉTHODOLOGIE		40
3.1	Recherche documentaire.....	40
3.2.	Échanges scientifiques avec des professionnels	41
3.3.	L'observation sur le terrain.....	41
3.4.	Entrevues semi dirigées	42
3.5	L'analyse des entrevues	44
3.6	Biais	45
3.7	Présentation des répondants.....	46
3.7.1	Les parents adoptants.....	46
3.7.2	Les professionnels évoluant en adoption internationale.....	47
CHAPITRE IV		
INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS.....		48
4.1	Décision d'adopter.....	48

4.2	Le choix du pays	50
4.3	Expérience de l'adoption	51
4.3.1	Les défis.....	51
4.4	Les avantages	53
4.5	L'intégration	54
4.5.1	Cas : Une Haïtienne de 10 ans en région.....	54
4.5.2	Intérêt de l'enfant face à son pays natal et sa culture d'origine.....	55
4.5.3	Intégration scolaire et familiale	56
4.5.4	Le lien d'attachement	57
4.6	Le racisme	58
4.7	Les craintes des parents adoptants avant l'adoption	61
4.8	Opinion des parents au sujet du développement des adoptions internationales en Afrique	63
4.9	Les enjeux de l'adoption.....	65
4.9.1	Les caractéristiques urbaines et régionales.....	65
4.10	Les obstacles des professionnels.....	70
4.10.1	Un obstacle au SAI.....	70
4.10.2	Des obstacles en travail social.....	71
4.11	L'opinion des professionnels sur le développement de l'adoption internationale en Afrique	72
	CONCLUSION	73
	ANNEXES	78
	BIBLIOGRAPHIE	113

Résumé

Dans le cadre d'un emploi d'été au sein du Secrétariat à l'adoption internationale (SAI) au Ministère de la santé et des services sociaux du Québec, de juin à septembre 2006, ma principale tâche fut d'élaborer un rapport proposant des indices sur ce qui milite en faveur ou à l'encontre du développement de liens avec le continent africain en matière d'adoption internationale.

Mme Françoise-Romaine Ouellette, chercheuse spécialisée dans l'analyse de l'adoption, soupçonne que l'adoption internationale est devenue la principale modalité d'accès à la parenté adoptive au Québec. Elle mentionne que l'adoption internationale s'inscrit dans des dynamiques nationales et culturelles, souvent très contrastées, posant d'importants problèmes de conciliation des droits et de compréhension mutuelle des acteurs concernés.¹

L'objectif de ce rapport de stage de maîtrise est de faire ressortir les enjeux et les risques reliés à l'établissement d'organismes agréés, tels que perçus ou vécus par différents acteurs concernés, soit les parents et les professionnels œuvrant au niveau de l'adoption. Par l'analyse d'entrevues qualitatives, le but sera de dégager l'implication concrète, les situations rencontrées personnellement par les acteurs sociaux et de faire état, s'il y a lieu, des divergences quant au développement de l'adoption internationale en Afrique. L'objectif sera aussi de dégager une liste d'enjeux qui pourrait éventuellement orienter le SAI dans la prise de décision ou dans l'élaboration d'un plan d'action pour développer l'adoption internationale en Afrique.

Mots-clés : acteurs sociaux, Afrique, adoption internationale, convention de la Haye, organismes agréés.

¹ Ouellette, <http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca/DocsPDF/AjustementsDuDroit.pdf>, 2005

Introduction

Le développement de l'Afrique est désormais une préoccupation importante des pays industrialisés. Selon l'étude du Plan d'action pour l'Afrique du G8, il y aura environ 25 millions d'orphelins du SIDA en Afrique d'ici l'an 2010 : « C'est pourquoi il serait important que le Secrétariat à l'adoption internationale (SAI) participe à l'amélioration de la qualité de vie des enfants africains en développant des liens avec des pays de ce continent. »²

Au début de la rédaction de ce rapport de maîtrise, aucun organisme agréé québécois ne possédait légalement les droits de poursuivre des activités en matière d'adoption internationale en Afrique. Cette situation était déconcertante, étant donné le nombre d'enfants légalement adoptables sur le continent africain. Cependant, le 29 janvier 2007, le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Philippe Couillard, a accordé son assentiment à l'*Agence d'adoption les enfants du Mandé* pour œuvrer en adoption internationale au Mali.

Lorsque ce projet de recherche a débuté, l'organisme n'étant pas agréé, toutes les questions étaient importantes quant à la faisabilité des projets d'adoption en Afrique. Les questions liées aux risques sont encore très pertinentes. Mme Luce De Bellefeuille, secrétaire générale du Secrétariat à l'adoption internationale, considère en effet que l'agrément octroyé à l'organisme *Les enfants du mandé* n'est pas garant d'une réussite pour tout le continent africain. Les premières adoptions effectuées en Afrique seront l'occasion d'ajuster le tir pour les prochaines agrémentations d'agences d'adoptions. Ainsi, ce sujet est encore pertinent à étudier.

² Rapport de mission au Bénin, au Togo et au Ghana, Alain Carrier, 2003

L'objectif de cette recherche est de dépeindre les enjeux et les risques reliés à l'établissement d'organismes agréés, tels que sentis ou vécus par différents acteurs concernés, soit les parents et les professionnels œuvrant au niveau de l'adoption. Par l'analyse d'entrevues qualitatives, le but sera de dégager l'implication concrète, les situations rencontrées personnellement par les acteurs sociaux et de faire état, s'il y a lieu, des divergences quant au développement de l'adoption internationale en Afrique.

Ce rapport de stage se divise en six parties. Dans la première, nous ferons état du contexte juridique et social des adoptions en Afrique par le Québec. Dans la deuxième et troisième partie, nous présenterons les éléments qui militent en faveur et qui vont à l'encontre du développement des adoptions internationales en Afrique. Par la suite, nous exposerons le cadre théorique et la méthodologie dans les chapitres quatre et cinq. L'interprétation des résultats des entrevues sera décortiquée dans le chapitre six.

CHAPITRE I

LE QUÉBEC ET L'ADOPTION EN AFRIQUE : CONTEXTE JURIDIQUE ET SOCIAL

Avant de se lancer dans une description des contextes africains et québécois, il est essentiel de rappeler les termes et concepts de l'adoption internationale, ne serait-ce que pour situer le contexte actuel et la modification de la dynamique de l'adoption internationale avec l'établissement de la convention de la Haye. Par la suite, nous ferons état de l'adoption au Québec. Nous établirons une distinction entre les différents types d'adoption et expliquerons l'utilité et la nécessité des organismes agréés en adoption. De plus, dans la section 1.2, il sera nécessaire de mettre en forme les relations déjà existantes entre l'Afrique et le Québec en matière d'adoption. Ainsi la section « 1.3 État des lieux » viendra finalement mettre en relief la faisabilité des adoptions Québec-Afrique.

1.1 Un rappel sur quelques termes et concepts de l'adoption internationale

Nous établirons ici une série de définitions servant à mieux comprendre les enjeux, les termes et les concepts en adoption internationale.

1.1.1 La convention de la Haye

Le Canada s'est joint à la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale en 1993. La Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale a pris effet au Québec le 1er février 2006, conformément à la loi de mise en œuvre adoptée par l'Assemblée nationale le 22 avril 2004. Cette convention vise à instaurer un cadre de coopération entre les pays et à réglementer les adoptions internationales.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux est désigné comme autorité centrale au sens de la Convention. Cela signifie notamment qu'il s'engage, vis-à-vis la communauté internationale, à intervenir dans chacune des adoptions hors du Québec. C'est le Secrétariat à l'adoption internationale qui assume, au nom du ministre, la régulation des dossiers d'adoption. Pour ce qui est des démarches d'adoption des parents, elles s'effectuent par l'entremise des organismes agréés par le ministre, sauf dans certaines circonstances très précises et réglementées.

Voici les principaux objectifs de la Convention de La Haye :

- protéger l'intérêt supérieur des enfants adoptifs ;

- normaliser les mécanismes entre pays ;
- clarifier le statut de l'enfant ;
- prévenir l'abus des enfants, par exemple la traite d'enfants.³

Avant qu'un enfant d'un pays puisse être adopté dans un autre, il faut, en vertu de la Convention, que les autorités des deux pays conviennent de procéder à l'adoption. Dans le cas des familles canadiennes qui attendent d'adopter un enfant d'un autre pays, l'autorité provinciale ou territoriale doit être d'accord avec les autorités du pays d'origine de l'enfant.

1.1.2 Les types d'adoption

L'adoption simple est une forme d'adoption qui permet en quelque sorte de juxtaposer les statuts d'enfant biologique et adoptif. L'adoption plénière suppose que les liens avec la famille d'origine (filiation d'origine) sont rompus; que l'adopté acquiert une nouvelle filiation (légitime) qui remplace sa filiation d'origine; qu'il prend le nom des adoptants, lequel remplace son nom initial; que l'autorité parentale est exclusivement et intégralement dévolue aux parents adoptifs. Bref, l'adoption plénière est irrévocable. Elle entraîne la rupture totale des liens de filiation de l'enfant avec sa famille d'origine.

1.1.3 Les organismes agréés

Un organisme agréé a pour rôle d'effectuer, pour les adoptants domiciliés d'un pays ou d'un état, les démarches d'adoption d'enfants domiciliés hors de son territoire.

³ Convention de la Haye, http://www.hcch.net/index_en.php?act=home.splash, 2006

Au Québec, afin d'obtenir l'agrément nécessaire pour œuvrer en adoption internationale, un organisme doit être constitué en vertu d'une loi du Québec à des fins non lucratives et avoir pour mission de défendre les droits des enfants, de promouvoir leurs intérêts ou d'améliorer leurs conditions de vie. Il doit, de plus, être géré et dirigé par des personnes qui, compte tenu de leur intégrité morale, de leur formation et de leur expérience, sont qualifiées pour agir dans le domaine de l'adoption internationale.

1.1.4 Le trafic d'enfants

La traite d'enfants concerne des enfants du monde entier, à la fois des pays industrialisés et des pays en développement. Les enfants qui en sont victimes sont soumis à la prostitution, sont contraints de se marier ou sont adoptés illégalement. Ils constituent une main-d'œuvre bon marché ou non rémunérée, travaillent comme domestiques ou mendiants, sont recrutés par des groupes armés ou sont exploités dans des activités sportives. Ce trafic expose les enfants à la violence, à la maltraitance sexuelle et à l'infection par le VIH et entravent leur droit d'être protégé, de grandir dans un cadre familial et d'avoir accès à l'éducation.

Par « enfant victime de la traite », on entend :

Toute personne de moins de dix-huit ans qui est recrutée, transportée, transférée, hébergée ou accueillie aux fins de l'exploitation, à l'intérieur ou à l'extérieur d'un pays donné. Le recours à des moyens illicites, notamment à la violence ou à la fraude, n'entre pas en ligne de compte. L'élimination de ce trafic nécessitera une coopération internationale, régionale et nationale. Il faut remédier aux causes profondes du problème – pauvreté, discrimination, exclusion et violence – ainsi qu'à la demande.⁴

⁴⁴ Unicef, www.unicef.org, 2006

L'Afrique étant un continent pauvre, nous y retrouvons parfois des formes de corruptions. Le traite d'enfant, tel que mentionné peut prendre différentes formes et il est important pour les professionnels de l'adoption de s'assurer de la conformité des demandes d'adoption et de vérifier continuellement les procédures dans le pays d'origine.

1.2. L'adoption au Québec

Nous ferons dans cette section un bref survol des adoptions déjà effectués entre le Québec et l'Afrique, ainsi que de la clientèle pouvant être intéressée par le continent africain. De plus, nous décortiquerons certains contextes favorisant les liens avec l'Afrique. Finalement, l'aspect de l'homoparentalité au Québec sera abordé puisque le seul pays à ce jour à accepter les couples homosexuels est l'Afrique du Sud.

1.2.1 Nombre total d'adoptions en Afrique depuis 1985

Avant la mise en œuvre de la CLH, le SAI disposait d'un cadre de référence très strict lui permettant de gérer les demandes d'adoptions sans l'aide d'organismes agréés, ce qui était le cas de toutes les adoptions internationales ayant lieu en Afrique. Les principaux critères de sélection énoncés dans ce cadre de référence concernaient le fait que les parents devaient démontrer qu'ils avaient des contacts sérieux en Afrique ou qu'ils devaient avoir fait un séjour significatif (généralement au moins six mois) dans un ou des pays africains. Ce critère limitait grandement le nombre de personnes qui se qualifiaient pour entamer des démarches d'adoption à titre « privé », notamment en Afrique.

Il importe également de mentionner que même si depuis 20 ans, il y a eu environ 350 dossiers ouverts au SAI et l'émission de 280 lettres de non-opposition pour l'Afrique, il ressort que ce nombre ne reflète pas le potentiel réel de l'adoption pour l'Afrique, car la plupart des demandes étaient refusées par les conseillers en adoption internationale. De ce nombre, 152 adoptions étaient apparentées (avec lien familial) alors que seulement 128 adoptions étaient non apparentées, ce qui fait une moyenne d'environ six dossiers par année pour ce type d'adoption. Les deux premiers pays d'où sont provenues les adoptions internationales sont le Rwanda avec 57 dossiers ouverts, et la République démocratique du Congo avec 46 dossiers. L'Afrique de l'Ouest compte 87 dossiers ouverts (Voir tableau de l'annexe 1).

Depuis le 1^{er} février 2006, selon les deux conseillers en adoption internationale se partageant le continent africain, il y a eu au moins 20 personnes ou couples qui ont démontré un intérêt certain pour l'Afrique, et qui auraient pu entamer des démarches si un organisme avait été agréé pour œuvrer en Afrique. La demande est donc réelle pour l'ouverture de l'adoption internationale en Afrique, dans la mesure où un organisme sérieux pourrait être agréé pour œuvrer sur ce continent.

1.2.2 Les clientèles québécoises intéressées par l'adoption en Afrique

Il existe deux grandes catégories de clientèles québécoises susceptibles d'adopter des enfants du continent africain; elles se divisent en quatre sous-catégories. La première catégorie concerne les Québécoises et Québécois originaires d'Afrique. Elle est composée des deux sous-catégories suivantes :

- personnes intéressées à adopter des enfants de leur famille

- personnes intéressées à adopter des enfants pour garder des liens avec leur pays d'origine ou le continent africain

La catégorie des Québécoises et des Québécois de souche se divise également en deux sous catégories :

- personnes ayant développé des liens étroits avec un pays ou avec le continent
- personnes intéressées par l'Afrique, sans avoir développé des liens particuliers, nonobstant les obstacles potentiels (ex. : santé des enfants)

1.2.3 Aspects particuliers de la demande d'adoption des Québécois

Les statistiques exposées dans les trois prochains paragraphes sont tirées des données au Secrétariat à l'adoption internationale. Selon eux, l'un des premiers critères en adoption internationale, de la part des couples adoptants québécois, est de pouvoir adopter un enfant en santé et d'un jeune âge. Il faut mentionner qu'un bon nombre de québécois veulent adopter des enfants de moins d'un an. D'autre part, la moyenne d'âge des adoptants en 2000, était de 39.8 ans chez les hommes et de 38.6 chez les femmes. La plupart des adoptants effectuent leurs démarches en couple, mais une adoption sur huit (12.5%) était faite par une personne seule. L'âge moyen des enfants adoptés était de 27.4 mois et de 68,4% d'entre eux était de sexe féminin. L'âge de chaque enfant a été calculé à partir de la date d'émission de la lettre de non-objection par le SAI, et non à partir de celle de l'arrivée de l'enfant au Québec. Comme il peut s'écouler plusieurs mois entre ces deux étapes, les données utilisées dans la présente étude statistique montrent une légère sous-estimation de l'âge des enfants adoptés au moment de leur arrivée au Québec.

Dans presque la moitié des cas (48,7%), les adoptants résidaient dans les régions sociosanitaires de Montréal-Centre, de la Montérégie et de Laval. On constate toutefois que l'adoption internationale n'est pas l'apanage des résidants de la zone métropolitaine puisqu'on retrouve des adoptions internationales dans toutes les régions du Québec. À peu de choses près, la distribution spatiale des adoptions et celle de la population québécoise en général sont très similaires.

Dans la majorité des cas (94,4%), un seul enfant est adopté au cours d'une même démarche. Toutefois, 5,6% des démarches concernent l'adoption simultanée de plusieurs enfants, le cas le plus courant étant l'adoption de plusieurs membres d'une même fratrie (3,5% de l'ensemble des démarches).

1.2.4 Cadre légal

Lors de notre stage au SAI, nous avons observé qu'au Québec, toutes les adoptions prononcées sont plénières. Ce type d'adoption confère à l'enfant une filiation qui se substitue à sa famille d'origine : il cesse d'appartenir à sa famille par le sang et il a, dans la famille de l'adoptant, les mêmes droits et les mêmes obligations qu'un enfant biologique. L'adoption plénière est irrévocable; elle est prononcée par le tribunal qui vérifie si les conditions de la loi sont remplies et si l'adoption est conforme à l'intérêt de l'enfant.

La compilation des dispositions législatives du Québec en matière d'adoption internationale comprend :

- Des extraits du Code civil du Québec;
- Des extraits du Code de procédure civile;

- Des extraits de la Loi sur la protection de la jeunesse L.R.Q., c. P-34.1;
- La Loi assurant la mise en œuvre de la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale;
- La Loi sur les adoptions d'enfants domiciliés en République populaire de Chine, L.R.Q., c. A-7.01;
- L'Arrêté ministériel concernant l'adoption, sans organisme agréé, d'un enfant domicilié hors du Québec par une personne domiciliée au Québec;
- L'Arrêté ministériel sur l'agrément d'organismes en adoption internationale;
- Le Règlement sur l'adoption internationale. R.R.Q. c. P-34.1, r.0.0.10.

1.2.5 Contexte linguistique

Pour des raisons historiques, linguistiques, culturelles et de solidarité, le Québec attache la plus grande importance au développement de la Francophonie, à qui il doit l'affirmation de sa personnalité internationale. C'est pourquoi le SAI désire se tourner vers des régions francophones en Afrique pour développer les adoptions. Pensons particulièrement aux régions de l'Afrique de l'Ouest, tel que le Mali et le Niger.

Avec une population de plus de sept millions d'habitants, dont plus de six millions parlant le français, le Québec rassemble la plus importante population francophone au Canada et en Amérique du Nord. Sur ce continent, habité par 300 millions d'anglophones, les Québécois et les communautés francophones du Canada relèvent le défi de vivre en français. Voyant le nombre d'immigrants, notamment de l'Afrique et d'enfants adoptés au Québec augmenter, ces nouveaux arrivants jouissent souvent d'une communauté adaptée à leur besoin et origine, pouvant fonctionner dans

leur langue maternelle. D'autre part, la langue anglaise est parlée dans plusieurs pays d'Afrique. Il s'agit là également d'un élément à prendre en considération pour offrir des alternatives à la communauté africaine anglophone du Québec dans l'évaluation des pays avec lesquels des liens pourraient être établis.

1.2.6 Contexte religieux

Certaines communautés religieuses québécoises œuvrent en tant que missionnaires dans certains pays d'Afrique, favorisant ainsi les relations entre le Québec et l'Afrique.

Jean-Marc Larouche et Guy Ménard, dans leur ouvrage *L'étude de la religion au Québec. Bilan et prospective*, estiment que la religion au Québec, malgré son essoufflement depuis quelques décennies, est loin d'être complètement disparue du paysage, contrairement à tant de prédictions qui en annonçaient l'inévitable déclin. Ils considèrent également que plusieurs de ces formes traditionnelles se sont certes transformées, subissant même, dans certains cas, une érosion aussi rapide que spectaculaire :

De nouvelles ont cependant vu le jour. Elles sont apparues dans l'effervescence d'une immigration qui a complexifié le visage de la société québécoise, multipliant par ailleurs sous nos yeux les « nouvelles » religions et les « spiritualités » inédites. Cette diversité religieuse aide grandement l'adaptation des nouveaux arrivants, mais aide également les adoptés à se familiariser avec la religion jadis pratiquée par la famille biologique.⁵

⁵ Ménard et Larouche, <http://www.erudit.org/livre/larouchej/2001/index.html>, 2001

La religion et l'immigration n'auront jamais été aussi actuelles qu'en ce moment avec la montée du sujet sur les accommodements raisonnables. Bien que le Québec se soit laïcisé avec les années, ce n'est pas le cas pour toutes les régions du monde. L'idée de décortiquer le contexte religieux est utile puisque certains secteurs de l'Afrique se penchent encore sur des notions religieuses pour régir leur gouvernement. Il est important de tenir compte de l'aspect religieux en adoption pour ne pas heurter les croyances de certains pays. Puisque le Québec a déjà des liens avec l'Afrique en matière de religion avec certaines communautés religieuses de l'Afrique, il est sans doute réaliste d'effectuer des adoptions avec respect de leur idéologie religieuse.

1.2.7 Communauté africaine au Québec

Selon Statistiques Canada 2001, (Voir annexe 2), la communauté noire africaine de Montréal se chiffre à environ 25 000 habitants qui proviennent de 28 pays de l'Afrique subsaharienne. Pour beaucoup de ces immigrants, l'adoption d'un enfant provenant de leur pays d'origine ou du continent africain leur permettrait de conserver des liens avec leur pays ou continent d'origine. Cette observation provient de l'expérience de différents conseillers en adoption internationale. Les Congolais sont les plus nombreux, les Mauritaniens les moins nombreux. Entre les deux, il subsiste une trentaine de communautés dont la population est à géométrie variable.

L'influence de la culture africaine se fait sentir au Québec dans plusieurs domaines : restauration, bars et marchés. Le festival International Nuits d'Afrique donne également l'occasion de se familiariser avec la culture africaine.

1.2.8 Adoption d'enfants de couleur noire en Haïti

Plusieurs familles québécoises adoptantes sont ouvertes à la différence, recherchant parfois uniquement des enfants de couleur noire. Le Québec vit d'ailleurs une relation particulière avec Haïti, notamment en raison de la proximité géographique et de l'importance de la communauté haïtienne. Leur esprit est souvent humanitaire et leur désir est d'aider les communautés étrangères dans le besoin. De 1998 à 2005, il y a eu 133 cas d'adoptions apparentées, 41 non-apparentées et 552 par l'intermédiaire d'un organisme agréé.⁶ Ceci forme un total de 726 adoptions en Haïti. (Voir annexe 3)

1.2.9 Homoparentalité au Québec

Depuis environ 20 ans, le Québec a vu naître une nouvelle structure parentale : la famille homoparentale. Cette nouvelle forme inclut au moins un parent homosexuel et peut prendre quatre formes selon «L'union civile : nouveaux modèles de conjugalité et de parentalité au 21^e siècle» sous la direction de Pierre-Claude Lafond et Brigitte Lefebvre aux Éditions Yvon Blais :

1. reconstitution familiale avec un partenaire de même sexe après une union hétérosexuelle, 2. adoption d'une personne homosexuelle vivant ou non en couple, 3. recours de cette dernière à la banque de sperme et 4. coparentalité biologique avec une femme lesbienne et un homme gai ou hétérosexuel ou entre une femme hétérosexuelle et un homme gai, en général au moyen de procréation assistée.⁷

⁶ Source : SAI, 2005

⁷ L'union civile, 2003, p.361

Ainsi, selon le document Droit de la famille : « rappelons qu'un enfant peut maintenant avoir des pères ou des mères (art. 115 C.c.Q.) »⁸ De plus, il est clair qu'un couple de même sexe est en mesure d'adopter légalement au Québec : « La cour d'appel, en obiter, tout en indiquant clairement qu'elle n'entend pas statuer sur cette question, mentionne que les dispositions du Code civil du Québec en matière d'adoption (art. 544, 546 et 549 C.c.Q.) n'excluent à priori aucune personne sur la base de son orientation sexuelle. »⁹

Il est intéressant de constater qu'à ce jour, seule l'Afrique du Sud permet que des couples homosexuels adoptent dans leur pays :

Therefore it is legally possible for a homosexual person to adopt a child in South Africa and according to the Constitution a child can be adopted jointly by a same sex couple. However, looking at all the issues involved, as well as the overwhelming interest from married heterosexual couples all over the world to adopt a South African child, it might be highly exceptional for a foreign same sex couple to adopt a South African child.¹⁰

Actuellement, l'adoption internationale est inaccessible aux couples homosexuels du Québec, pour la simple raison que les pays d'origine refusent que les couples gais adoptent. Les mœurs n'étant évidemment pas les mêmes partout, l'Afrique du Sud se distingue en acceptant que les couples homosexuels adoptent. Il est à parier qu'une forte majorité d'homosexuels, venant de partout dans le monde, veulent se tourner vers l'Afrique du Sud pour adopter. N'oublions pas qu'un des pays les plus populaires au Québec au niveau de l'adoption internationale est la Chine et que le China Center of Adoption Affairs stipule ceci:

⁸ Droit de la famille, 2005, p. 1187

⁹ Idem

¹⁰ Department of Social Development, Marike Bloem, 2006

From the Chinese medical point of view, the China Mental Disorder Classification and Diagnosis Standard classifies homosexuality as sexual obstruction, belonging to psychiatric disease of the kind of sexual psychological barrier. In terms of the Chinese traditional ethics and customs habits, homosexuality is an act violating public morality and therefore not recognized by the society. In accordance with the principle that adoption shall not violate social ethics as set forth in the Adoption Law, foreign homosexuals are not allowed to adopt children in China.¹¹

Ceci laisse présager peu d'espoir aux couples homosexuels québécois désirant adopter en Chine. Le continent africain, plus précisément l'Afrique du Sud pour le moment, pourrait constituer une alternative intéressante pour les gais et lesbiennes du Québec.

Finalement, cette section sur l'adoption au Québec permet de peindre un portrait intéressant, entre autre sur les aspects particuliers de la demande d'adoption des Québécois en tenant compte du cadre légal, du contexte linguistique, et du contexte religieux.

1.3 État des lieux

Cette section vise à juxtaposer les connaissances que nous possédons sur le contexte africain et sur le contexte québécois de façon à établir des liens pour démarrer des adoptions avec le continent africain.

¹¹ http://www.china-ccaa.org/site/infocontent/SWSY_2005101202091715_en.htm, 2005

1.3.1 Demande actuelle de Québécois pour adopter des enfants de ce continent

Le Secrétariat à l'adoption internationale reçoit régulièrement des demandes d'information concernant l'adoption en Afrique. Comme il a été mentionné précédemment, depuis le 1^{er} février 2006, selon les deux conseillers en adoption internationale se partageant le continent africain, il y a eu au moins 20 personnes ou couples qui ont exprimé leur intérêt pour l'Afrique. Ces individus auraient pu entamer des démarches sur ce continent si un organisme avait été agréé pour œuvrer en Afrique.¹² La demande est donc réelle pour l'ouverture de l'adoption internationale en Afrique, dans la mesure où un organisme sérieux pourrait être agréé pour œuvrer sur ce continent. Les gens agissent souvent en connaissance de cause et souhaitent l'amélioration de la qualité de vie d'un enfant, et ce, souvent avant même leur propre désir de fonder une famille.

1.3.2 Cadres légaux de plusieurs pays africains compatibles avec celui du Québec

Comme nous l'avons vu, l'adoption plénière est possible dans plusieurs pays d'Afrique. Cet élément favorise grandement l'établissement de liens avec des pays de ce continent, puisque l'adoption est facilitée au Québec principalement avec des pays qui permettent l'adoption plénière ou dont les consentements à l'adoption sont donnés en vue d'une adoption plénière.

¹² Note : Nouvel organisme agréé depuis janvier 2007

1.3.3 Langue française

L'utilisation de la langue française est commune entre le Québec et un grand nombre de pays africains, ce qui pourrait faciliter l'établissement de liens. Comme nous l'avons déjà souligné, l'Afrique compte 30 pays dont au moins une des langues officielles est le français.

1.3.4 Jeunes enfants disponibles pour l'adoption internationale

Même si un grand nombre d'enfants semblent laissés à eux-mêmes, il ressort que la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest considèrent l'adoption internationale comme une mesure subsidiaire. En effet, un très petit nombre d'enfants est considéré pour l'adoption internationale en raison des contextes culturels, religieux et juridiques. La grande majorité des enfants disponibles pour l'adoption internationale au Mali, au Niger et au Burkina Faso sont âgés entre 3 et 12 mois et n'ont aucun lien de filiation connu. Néanmoins, il existe des enfants âgés entre 1 an et 5 ans qui sont disponibles pour l'adoption internationale.

1.3.5 Convention de la Haye et ses effets (organismes agréés)

Avec la mise en œuvre de la Convention de la Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale au Québec, les parents québécois devront désormais, sauf exception, adopter des enfants par l'intermédiaire d'organismes agréés. Ceci démontre l'importance d'évaluer la pertinence et d'augmenter le nombre des pays pour lesquels des organismes sont agréés et d'établir des liens avec des régions du monde pour lesquelles il existe une demande d'adoption.

Il faut également mentionner que *La Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* est en vigueur dans six pays d'Afrique, ce sont l'Afrique du Sud, le Burkina Faso, le Burundi, la Guinée, Madagascar et le Mali (septembre 2006).

1.3.6 Quelques organismes ayant démontré leur intérêt pour des pays d'Afrique

Quelques organismes ont déjà démontré leur intérêt au Secrétariat à l'adoption internationale pour travailler en Afrique. Les dirigeants d'un nouvel organisme se nommant *Les enfants du Mandé (Texte du XIIIe siècle qui consiste en une Charte des droits humains des peuplades du Mali)* ont déposé au début du mois de juillet 2006 un dossier pour œuvrer au Mali. L'agrément a été reçu le 29 janvier 2007 par le ministre Philippe Couillard. Il faut mentionner qu'un membre du conseil d'administration de cet organisme a travaillé pendant plusieurs années en Afrique de l'Ouest dans le domaine de la lutte au trafic d'enfants, à titre de consultante en droit des enfants, ce qui démontre le potentiel et le sérieux de ce nouvel organisme.

1.3.7 Historique de la coopération entre le Québec et l'Afrique

L'Afrique de l'Ouest est sans doute la région avec laquelle le Québec a le plus d'affinités et une histoire de coopération importante. En effet, cette région de l'Afrique est principalement francophone et la religion catholique y est relativement présente. D'ailleurs, plusieurs communautés religieuses québécoises se sont établies dans cette région.

1.3.8 Les coûts relativement bas présentés

L'adoption internationale n'est pas abordable pour tous financièrement et les coûts sont relativement élevés dans plusieurs pays. L'organisme *Les enfants du Mandé* a proposé des coûts relativement bas qui se situent entre 13 000 \$ et 17 000\$, ce qui figure parmi les coûts les plus bas. Il faut mentionner que ces coûts incluent les frais de transport et de séjour en Afrique.

1.3.9 Problèmes avec les ambassades

Au cours des dernières années, le SAI a été confronté à des problèmes importants relatifs au délai de traitement des dossiers en Afrique de l'Ouest et centrale. En effet, plusieurs dossiers ont subi des retards importants et indus dans leur traitement, principalement de la part des ambassades du Canada en Afrique de l'Ouest, notamment de la part de l'Ambassade du Canada à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Cette ambassade couvre seize pays en Afrique, dont la plupart des pays potentiels visés pour réaliser du développement en Afrique. Il existe d'autres ambassades aux Hauts Commissariats du Canada en Afrique avec lesquels le SAI a eu des problèmes au cours des dernières années, par exemple le Haut Commissariat du Canada à Accra, au Ghana.

Cette section a permis de réaliser que bien des éléments étaient positifs pour effectuer des adoptions en Afrique. Seuls des problèmes avec les ambassades pourraient éventuellement causer des obstacles au projet.

CHAPITRE II

CARACTÉRISTIQUES DU CONTINENT AFRICAIN

Le continent africain regroupe 57 pays et territoires. Avec une superficie de 30 065 000 km², l'Afrique recouvre près de 20,3% de la surface des terres émergées. En 2005, sa population dépassait les 912 millions d'habitants, ce qui en fait le 2^e continent le plus peuplé après l'Asie. L'Afrique comporte cinq principales régions, qui sont l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale et l'Afrique australe. (Voir annexe 4)

La situation des femmes et des enfants n'y est pas très reluisante. Près de la moitié des Africains, en majorité des femmes, n'ont que l'équivalent d'un dollar américain par jour pour survivre. La désertification et les pénuries d'eau touchent une bonne partie de la région. Les plus hauts taux de prévalence du VIH/sida se retrouvent en Afrique. On y compte encore plus de 136 millions d'adultes analphabètes, et 44 millions d'enfants ne fréquentent toujours pas l'école (dont 55 % sont des filles). Cependant, même si une école bénéficie des services d'un instituteur, de nombreux élèves ne sont pas en mesure de la fréquenter parce qu'ils doivent s'occuper de leurs parents ou de membres de leur famille qui sont malades ou encore parce que la maladie qui touche leur famille les empêche de payer leurs droits de scolarité. Certains enfants, surtout des filles, ne peuvent fréquenter l'école parce qu'ils doivent satisfaire à un besoin fondamental : l'approvisionnement en eau. En effet, leur famille compte sur eux pour aller chercher de l'eau tous les jours, parfois

sur de longues distances. De plus, les missions effectuées par le SAI confirment que le trafic d'enfant et les guerres civiles créent un grand nombre d'orphelins dans plusieurs pays d'Afrique.

Certes, les défis en Afrique sont considérables et le développement de l'adoption internationale au Québec avec quelques pays de ce continent pourrait mener à la mise en place de projets d'aide humanitaire qui pourraient contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des enfants qui ne seront pas adoptés. Au cours de ce chapitre, nous allons voir les contextes linguistiques, religieux, culturels, la pauvreté et ses effets, le contexte relié à la santé et le contexte légal de l'Afrique.

2.1 Contexte linguistique

La Francophonie est une communauté culturelle et linguistique dans le monde regroupant plus de 170 millions de personnes qui utilisent le français, à des degrés divers, dans leur vie quotidienne. (Voir annexe 5) La Francophonie est également une communauté institutionnelle formée de 56 États et gouvernements, répartis sur les cinq continents, qui adhèrent à sa charte. Une trentaine de ces pays proviennent du continent africain.

Ainsi, l'Afrique compte 30 pays dont au moins une des langues officielles est le français. Ce sont : l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, le Cap-Vert, les Comores, la Côte d'Ivoire, le Djibouti, l'Égypte, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Madagascar, le Mali, le Maroc, Maurice, la Mauritanie, le Niger, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République du Congo, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, les Seychelles, le Tchad, le Togo et la Tunisie. (Voir annexe 6). La langue française

facilite grandement la communication entre l’Afrique et le Québec. En Afrique, une multitude de langues et de dialectes sont parlés. D’autre part, l’Afrique ayant été souvent développée par des colonies européennes qui utilisent la langue anglaise, cette dernière est la langue officielle de plusieurs pays surtout situés au sud.

2.2 Contexte religieux

Il est difficile de dresser un portrait de la religion en Afrique. Certes, il y a des religions dominantes comme l’Islam dans le nord et les religions chrétiennes dans le reste du continent. Cependant, il y existe également un nombre important de religions animistes provenant de l’héritage culturel des différents peuples africains.

Souvent, le terme « traditionnel » est utilisé pour différencier ces religions d’origine africaine des grandes religions (Islam et christianisme). De plus, nous assistons souvent à des formes de syncrétisme, soit le mélange de deux religions pour en former une. Certains de missionnaires canadiens œuvrant en Afrique pourraient devenir des alliés importants dans l’établissement de liens avec le continent africain en matière d’adoption internationale. Par exemple, lors du génocide rwandais, des missionnaires canadiens ont effectué des adoptions avec des parents canadiens pour venir en aide aux familles dévastées par la guerre. Également, un bon nombre de guerres est oublié dans les médias en Afrique centrale, ne donnant ainsi aucune chance de sensibiliser les familles québécoises à l’adoption en Afrique.

2.3 Contexte culturel

2.3.1 La famille

La filiation est la reconnaissance sociale de liens entre individus qui descendent les uns des autres. Si toutes sociétés reconnaissent la filiation, certaines lui accordent plus d'importance que d'autres et toutes ne la définissent pas de la même manière.

Pour mieux saisir le phénomène dans ce cas-ci, recourons à la sociologie africaine. Dans le livre *Naître là-bas, grandir ici*, du pédiatre et anthropologue Jean-Vital de Monléon : « La famille nucléaire (papa, maman et enfants) prédominante dans la société occidentale y est inconnue. (en Afrique) La famille est étendue, plusieurs générations cohabitent dans la même unité d'habitation (village, quartier ou cour), affirmant une grande solidarité. »¹³ L'adoption d'enfants, quant à elle, ne fait pas traditionnellement partie de la culture africaine. Selon les propos de Jean-Vital de Monléon, l'entourage familial ou social pouvait, jusqu'à récemment, prendre en charge les enfants qui n'avaient pas de parents. Cependant, avec l'avènement de la modernité, il ressort qu'il y a de plus en plus d'enfants qui sont réellement abandonnés et la société traditionnelle ne réussit plus à intégrer cette augmentation d'enfants abandonnés : « Parmi les raisons qui expliquent cette situation, il faut mentionner l'augmentation du Sida et la détérioration des conditions de vie économiques. » C'est pourquoi certains pays évaluent présentement la possibilité de mettre en place ou d'accroître le nombre de pays avec lesquels ils ont des liens en matière d'adoption internationale.

¹³ De Monléon, 2003, p.89

2.3.2 Abandon des enfants

Lorsque des parents biologiques ne peuvent prendre en charge leurs enfants, ce sont généralement les familles élargies qui s'en occupent. Cependant, même si cela est exceptionnel, il arrive qu'en raison du contexte social, certains enfants soient abandonnés. Il existe en fait dans les sociétés africaines, composées de multiples groupes ethniques, des croyances ou des rituels propres à chacun de ceux-ci, qui font en sorte que des enfants sont abandonnés ou font l'objet d'infanticide. Parmi ces croyances ou rituels, il faut mentionner ces quelques exemples :

- a. Des enfants nés de liaisons illégitimes sont considérés comme des parias;
- b. Laisser croire à son entourage qu'une jeune fille a préservé sa virginité;
- c. Si un enfant est atteint d'une malformation;
- d. Si un enfant naît par le siège ou les pieds en premier;
- e. Si l'apparition de la première dent, chez un enfant, est sur le maxillaire supérieur;
- f. Si un patriarche est gravement malade (on sacrifie un enfant);
- g. Si un enfant est le dixième d'une famille ou non désiré;
- h. Si la mère décède à l'accouchement;

Dans ces cas, les jeunes filles abandonnent leur enfant à l'insu de leur communauté afin de préserver le secret de leur acte ou éviter des peines d'emprisonnement, car certains pays criminalisent l'abandon d'enfants. Ces renseignements proviennent du rapport de mission d'Alain Carrier (2003).

2.3.3 Trafic d'enfants

Le trafic d'enfants est une réalité de certains pays africains. Ceci s'explique par les nombreux déplacements enregistrés tous les ans. Le trafic n'est institutionnalisé par aucun État. Pourtant, plusieurs parents dépourvus et soucieux de satisfaire les besoins fondamentaux de leurs familles souvent nombreuses adhèrent et contribuent au projet du départ de leur enfant en aventure et se fient aux gains matériels que leurs enfants peuvent leur procurer. Comme le trafic d'enfants existe, il faut tenir compte de ce phénomène dans l'évaluation de pays avec lesquels le SAI pourrait établir des liens en matière d'adoption internationale.

2.3.4 Pauvreté et ses effets

Le portrait de vie des enfants en Afrique est assez clair, mais alarmant. Particulièrement pour les filles : « Selon les statistiques officielles, le taux de mortalité des enfants de moins d'un an est de 10% et de 17% pour les enfants de moins de 5 ans. Cependant, il semblerait que ce taux de mortalité est beaucoup plus élevé dans les régions rurales. »¹⁴. Parmi les enfants qui auront survécu à leurs cinq premières années de vie, 70% ne pourront pas se rendre à l'école secondaire, notamment en raison des éléments suivants :

- a. Inceste ou abus physiques de la part de leurs parents;
- b. Exploitation pour le travail;
- c. Trafic aux fins de travail;
- d. Mariage ethnique à un très jeune âge;

¹⁴ Rapport de mission au Bénin, Togo et Ghana, Alain Carrier, 2003

- e. Victime de polygamie et d'abus de la part des autres femmes plus âgées du groupe;
- f. Violence physique;
- g. Prostitution;
- h. Forcé à mendier;
- i. Forcé à voler;
- j. Esclavage dans les plantations de cannes à sucre.

2.3.5 Contexte relié à la santé

En Afrique, certaines personnes et organisations refusent de croire en l'existence du sida, affirmant que ce n'est qu'un complot des pays occidentaux, ou d'organisations anti-gouvernementales visant à affaiblir les pays en voie de développement. Ce déni de réalité, parfois qualifié de "négationnisme", n'a fait qu'aggraver la crise, empêchant tout dialogue et toute adoption de mesures préventives.

En Afrique du Sud, comme dans d'autres pays de ce continent, le sida demeure une réalité taboue : « On préfère souvent se fermer les yeux, ne pas passer de tests qui confirmeront un diagnostic qu'on ne veut pas entendre et plutôt parler de tuberculose, de méningite, de pneumonie ou de diarrhée, ces maux qui finissent par déjouer leur système immunitaire affaibli.»¹⁵ Même les médecins souscrivent à cette loi du silence : sur les certificats de décès, on ne parle jamais de sida. Il faut dire que les sidéens sont rejetés socialement, parfois même battus par leurs voisins. Cette incompréhension n'étonne pas, puisque leur propre famille les rejette souvent.

¹⁵ Zone libre, <http://radio-canada.ca/actualite/zonelibre/01-02/sida.html>, 2006

Ainsi, dans les pays du tiers monde (surtout en Afrique sub-saharienne), les conditions économiques et le manque de campagnes de sensibilisation ont contribué à maintenir des taux d'infection élevés. Certains pays d'Afrique comptent actuellement jusqu'à 25 % de leur population active séropositive. (Voir annexe 7)

De nos jours, 34 à 46 millions de personnes dans le monde sont porteurs du virus du sida : « Pour la seule année 2003, plus de 3 millions de malades en sont morts. Cette même année, l'Afrique dont la population ne représente que 11% de la population mondiale, abritait les 2/3 de tous les patients atteints par le VIH du monde. Aujourd'hui, un africain sur 12 est porteur du virus et/ou malade. »¹⁶ (Voir annexe 8) Par ailleurs, selon les rapports de mission au SAI, il en ressort que d'ici 2010, il y aura en Afrique, 25 millions d'orphelins du sida. L'impact du sida ne se calcule pas qu'en nombre de décès. Les conséquences sociales sont également importantes : « Le sida réduit à néant les efforts faits pour permettre l'émancipation des femmes, détruit les maigres avancées en termes d'éducation impacte, la prise en charge sanitaire des populations en Afrique du Sud, aujourd'hui, 80% des malades hospitalisés dans les hôpitaux publics sont séropositifs. »¹⁷

2.3.6 Autres maladies et problèmes de santé

- Infections respiratoires aiguës
- Diarrhée/choléra
- Paludisme
- Malnutrition

¹⁶ OMS, Rapport sur la santé dans le monde, 2004

¹⁷ Incidence économique du Sida en Afrique subsaharienne, http://fr.wikipedia.org/wiki/Incidence_%C3%A9conomique_du_Sida_en_Afrique_subsaharienne, 2007

- Maladies qui peuvent être prévenues par la vaccination (rougeole)
- Excision

2.4 Contexte légal

Les droits coutumiers, religieux et l'influence européenne divisent les pays d'Afrique en trois grandes catégories, soit les pays qui ont des lois encadrant respectivement la tutelle, l'adoption simple et l'adoption plénière. De même, *la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* est en vigueur dans six pays; l'Afrique du Sud, le Burkina Faso, le Burundi, la Guinée, Madagascar et le Mali (septembre 2006).

2.4.1 La Tutelle

Le programme pilote de tutelle qui avait été mis en place au Québec pour le Maroc et l'Algérie a pris fin au mois de juin 2004. Depuis ce temps, il est impossible d'entreprendre des démarches de tutelle pour ces pays. Dans la plupart des pays du Maghreb, sauf la Tunisie, le concept d'adoption plénière n'existe pas et c'est plutôt la tutelle qui est en place afin de satisfaire une exigence de la religion musulmane. Ces pays ont tout simplement interdit l'adoption, peu importe la forme qu'elle prend. Si certains musulmans s'y opposent, c'est souvent à cause de ces trois raisons : « L'adoption léserait les héritiers légaux; Il est injuste de priver l'enfant de sa filiation naturelle et les parents de leur descendance; L'adoption risque de favoriser l'inceste, par l'attribution du nom de l'adoptant à l'enfant adopté. »¹⁸

¹⁸ Québec adoption, <http://www.quebecadoption.net/adoption/preadopt/islam.html>, 2006

2.4.2 L'adoption simple et l'adoption plénière

Dans tous les autres pays, il existe les deux autres types d'adoption, soit l'adoption simple et l'adoption plénière. Certains pays ne reconnaissent que l'adoption plénière, alors que d'autres ont des lois « hybrides » où coexistent les deux types d'adoption. Souvent, c'est en fonction des âges que le type d'adoption simple ou plénière s'applique. Par ailleurs, certains pays africains ont des cadres juridiques où un placement en famille d'accueil est prévu, ce qui pourrait s'avérer compatible avec le système québécois.

2.4.3 Statistiques des pays étrangers qui adoptent en Afrique

Selon des données émanant du site de la Conférence de La Haye de droit international privé, il y aurait annuellement entre 1500 et 1800 adoptions internationales qui sont réalisées en Afrique. Selon les données recueillies, il y a eu, au cours des cinq dernières années, des adoptions internationales dans une quarantaine de pays d'Afrique qui proviennent d'une quinzaine de pays dans le monde.

En 2004, c'est la France qui a adopté le plus en Afrique avec 1052 adoptions effectuées. La France s'est principalement tournée vers l'Éthiopie (390 adoptions), Madagascar (292 adoptions), le Burkina Faso (85 adoptions) et le Mali (79 adoptions). Les États-Unis est le 2^e pays en importance avec 373 adoptions effectuées en 2004. Les Américains ont majoritairement adopté en Éthiopie (289 adoptions). Le Sierra Leone et l'Afrique du Sud sont également des pays africains où l'adoption par les États-Unis est importante. La Suède est le 3^e pays, avec 111 adoptions réalisées en 2004. Les Suédois ont adopté 40 Sud-africains, 21 Éthiopiens et 13 Somaliens.

Par ailleurs, le pays africain où s'est déroulé le plus d'adoption en 2004 est l'Éthiopie (au moins 705 adoptions). Il faut cependant noter que plusieurs pays n'ont pas fourni leurs données. D'autre part, il s'est déroulé plusieurs adoptions internationales dans d'autres pays, notamment en Afrique du Sud où 176 adoptions ont eu lieu en 2003. Parmi le pays francophones, il faut mentionner le Burkina Faso, le Mali et le Cameroun et historiquement Madagascar (292 adoptions en 2004, mais aucune adoption n'a été réalisée en 2005).

Le Québec, pour sa part, a effectué 13 adoptions internationales en Afrique en 2005. La Suisse, l'Australie, la Finlande, l'Italie et les Pays-Bas adoptent plus que le Canada en Afrique. Pour plus d'informations sur les différents nombres d'adoptions dans les pays d'Afrique, se référer à l'annexe 9.

Ce chapitre sur les caractéristiques du continent africain peut sembler peu reluisant. Cependant, les conseillers en adoption internationale au SAI se rendent régulièrement en mission dans les pays d'accueil pour y effectuer une cueillette d'informations relatives aux enfants disponibles pour l'adoption internationale. Le but étant de se défaire des constatations hâtives et générales sur la condition des Africains.

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE

Dans le précédent chapitre, nous avons établi un certain nombre d'éléments qui façonnent le contexte africain. Nous avons également postulé qu'il existait quelques obstacles à la réalisation des projets d'adoption. Étant donné le peu de connaissances accumulées sur notre objet d'étude, l'objectif est de dégager des pistes sur le développement de l'adoption internationale en Afrique, et ce, par le vécu des acteurs concernés, soit les parents ayant adopté un enfant de couleur noire et les professionnels œuvrant dans le domaine de l'adoption internationale. Maintenant que les enjeux sont établis, voyons comment nous allons dégager certaines réponses et par quels moyens méthodologiques nous allons y parvenir.

3.1 Recherche documentaire

Les rapports de mission, documents statistiques et publications gouvernementales ont été consultés et mis à profit dans l'analyse. Les lois qui encadrent les pratiques au SAI, en particulier le Code civil et les lois sur l'adoption internationale, telles que la convention de La Haye, ont été prises en compte. Divers autres documents sont pris en considération : des articles de journaux, des guides de pratiques, des outils d'animation, des livres et des travaux réalisés par les conseillers

en adoption internationale. La consultation de travaux et d'articles scientifiques portant sur l'adoption ou sur des sujets connexes auxquels ont référé des répondant(e)s ont été également consultés.

3.2. Échanges scientifiques avec des professionnels

Depuis juin 2006, diverses entrevues informelles ont été effectuées dans le cadre de mon stage de recherche au Secrétariat à l'adoption internationale. Tout au long de ce travail, il a été possible de rencontrer et de discuter avec des cadres et des professionnel(les) du Secrétariat à l'adoption internationale (SAI). Des entrevues complémentaires ont également été menées auprès d'intervenants désirant créer des organismes agréés en Afrique.

De plus, j'ai assisté à plusieurs rencontres avec madame Nathalie Tremblay et monsieur Alain Carrier, conseiller en adoption internationale au SAI, concernant l'établissement de leur agrémentation pour œuvrer en adoption au Mali. Ces réunions étaient très bénéfiques pour me familiariser avec la culture africaine et les exigences administratives concernant les organismes agréés.

3.3. L'observation sur le terrain

L'observation sur le terrain, particulièrement en début de projet, était essentielle pour se familiariser avec le réseau des organismes concernés quant à leur point de vue, leurs méthodes, et leur vocabulaire. Ainsi, durant la semaine du 29 mai et du 2 juin 2006, j'ai assisté à diverses conférences et réunions. J'ai rencontré l'équipe de l'ordre des travailleurs sociaux du Québec, et monsieur Daniel

Massicotte M.s.s., t.s. intervenant en adoption pour les Centres jeunesse de la Montérégie. De plus, comme le Secrétariat à l'adoption internationale accueillait deux représentants du Gouvernement de l'Ukraine, j'ai pu discuter avec eux. Il s'agissait de M^{me} Olga Verkhoska, chef du Département des relations civiles et de la Division de la réforme des propriétés et directrice adjointe au Département de la législation civile et commerciale du ministère de la Justice, et de M. Serhii Oliinyk, directeur adjoint à la Direction de la coopération internationale et de l'intégration européenne du ministère de la Famille, de la Jeunesse et des Sports. Ces deux représentants du gouvernement ukrainien ont ainsi pu en connaître davantage sur le système de protection de l'enfance et l'adoption internationale au Québec. D'autre part, pour le Secrétariat à l'adoption internationale, cette visite offrait la possibilité de recueillir de l'information sur les changements en cours en Ukraine concernant les structures responsables de ces deux secteurs d'activités.

3.4. Entrevues semi dirigées

Afin de répondre aux exigences de la maîtrise avec stage, six entrevues semi dirigées ont été effectuées dans le but de mieux comprendre les enjeux liés aux adoptions internationales en Afrique. Deux catégories d'acteurs nous semblaient pertinentes pour cerner ces enjeux : les professionnels œuvrant en adoption internationale et les parents ayant adopté en Afrique. Conformément aux principes de la méthodologie qualitative, nous avons essayé, dans la mesure du possible, de diversifier les acteurs selon diverses variables pertinentes, soient le type d'emploi pour les professionnels et le type de pays pour les parents. Dans le cas des professionnels, une travailleuse sociale fut interviewée pour ses connaissances au niveau de l'intégration sociale des enfants, une conseillère en adoption internationale fut interviewée pour son expérience sur le développement des adoptions

internationales en Afrique et sur les procédures gouvernementales. Un professionnel de la santé fut également approché pour tenter de démystifier les obstacles face à la santé, mais la rencontre s'est avérée impossible. Il en est de même pour la présidente de la Fédération des parents adoptants. Un autre conseiller en adoption internationale ayant œuvré pour le continent africain n'a pas été en mesure de répondre à l'étude à titre de professionnel, car il agissait déjà comme correcteur pour l'évaluation de ce rapport de stage. Nous sommes bien conscients de la limite de ce petit échantillonnage, mais rappelons-nous que cette étude est exploratoire et qu'il s'agit d'un rapport de stage et non pas d'un mémoire de maîtrise. Un plus grand nombre d'acteurs fut approché, mais nous sommes malheureusement heurtés à quelques refus.

Pour la réalisation des entrevues, nous avons construit un guide qui a été adapté à chaque catégorie d'acteurs. Ceux-ci ont été invités à témoigner de leur implication concrète en adoption internationale en Afrique et des situations rencontrées ou personnellement vécues. Les entrevues se sont déroulées par téléphone ou en face à face. La durée variait entre quarante-cinq minutes et une heure.

Les principaux thèmes abordés avec les parents adoptants étaient : leur motivation à adopter à l'international, les étapes et l'expérience de l'adoption, l'intégration de l'enfant et leur propre opinion sur le développement des adoptions internationales en Afrique. Les principaux thèmes abordés avec les professionnels de l'adoption étaient : leur parcours professionnel, les enjeux d'adopter un enfant de couleur, les pays visités dans le cadre de leur travail, des alternatives au développement du continent africain en matière d'adoption et de leur opinion sur le développement des adoptions internationales en Afrique.

3.5 L'analyse des entrevues

C'est à partir de la notion de champ que l'analyse des résultats sera traitée. C'est Pierre Bourdieu qui a développé ce concept de champ¹⁹ comme un espace social dans lequel des agents ou des institutions sont en lutte pour s'approprier les profits qui sont en jeu dans cet espace. Appliquée à l'analyse de cette dynamique sociale, la notion de champ favorisera ici le repérage des enjeux autour desquels se concentrent les investissements de ces différents acteurs. Selon Bourdieu :

L'espace social structuré autour de la problématique de l'adoption est devenu à ce point animé d'une dynamique qui lui est propre qu'il est maintenant justifié, d'un point de vue sociologique, de la traiter comme un champ de pratiques sociales distinct du champ des services sociaux et du champ familial qui lui sont connexes.²⁰

La notion de champ a donc été notre angle d'analyse. Au-delà de leurs spécificités et de leurs divergences, tous ces acteurs ont en commun de participer à un effort collectif pour influencer la manière dont l'adoption est utilisée en réponse aux besoins des enfants abandonnés en Afrique, mais n'ont pas la même opinion face à la faisabilité de ce projet. L'objectif est de faire ressortir les enjeux soulignés par les acteurs sociaux du champ de l'adoption internationale, quant à la faisabilité d'effectuer des adoptions en Afrique.

¹⁹ Sur le concept de champ, voir P. Bourdieu, *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1980 aux pp. 113-120; J. Rémy, L. Voyé et É. Servais, Produire et reproduire, *Une sociologie de la vie quotidienne*, Tome 1, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1991

²⁰ R. Dandurand et F.-R. Ouellette, « Famille, État et structuration d'un champ familiale » (1995) 27 :2 Sociologie et Sociétés 103.

3.6 Biais

Il a été difficile de recruter des professionnels de l'adoption internationale en Afrique. Cette étude se voulait exploratoire étant donné que peu de spécialistes évoluent dans ce secteur, et que le développement du continent est à un stade embryonnaire. Les spécialistes recrutés étaient en mesure de faire des parallèles avec des adoptions en Haïti et quelques adoptions privées en Afrique. Toutes les femmes ayant répondu à mon questionnaire ont adopté avec leur conjoint. Cependant, certaines d'entre elles m'ont mentionné qu'elles étaient plus à l'aise de discuter de l'adoption de leur enfant que leur conjoint.

Une des réalités du chercheur dans un contexte où l'échantillon est petit, c'est de se heurter à des résultats peu représentatifs de la population cible. L'utilisation d'un petit échantillon de sujets est appropriée dans certains cas :

Un petit échantillon de sujets est pertinent quand la recherche s'intéresse davantage à recueillir des informations en profondeur sur un aspect d'un problème qu'à faire un survol rapide de plusieurs aspects du problème. L'enquête par entrevue face à face est alors un instrument approprié.²¹

Les entrevues en profondeur avec les parents adoptants et les professionnels de l'adoption se sont avérées être très utiles pour comprendre leur motivation, leur connaissance et leur opinion quant au développement d'organismes agréés en Afrique.

²¹ Lamoureux, André, Une démarche scientifique en sciences humaines, 1992

3.7 Présentation des répondants

3.7.1 Les parents adoptants

Adoptant A :

Le parent adoptant A est une femme dans la trentaine. En 1997, le couple a adopté une fille en Haïti. Son apport à l'étude réside principalement dans le fait que l'adopté est maintenant âgé de 10 ans et qu'ils habitent une région périphérique. Ainsi, il est intéressant de découvrir comment un enfant de couleur noire s'intègre socialement dans une région où sa culture d'origine est peu représentée.

Adoptant B :

Le parent adoptant B est une femme dans la quarantaine. En 2006, elle a adopté une fille au Mali. Suite à un voyage en terre africaine, elle s'est découverte une passion pour le Mali. Elle s'est sentie complètement africaine, en adhérant à la culture et en étant charmée par les gens.

Adoptant C :

L'adoptant C est une femme dans la trentaine. Celle-ci a grandi au Togo. Elle a habité l'Afrique 12 ans. Elle s'est donc tournée vers l'Afrique pour effectuer l'adoption d'une fille, l'adoption fut complétée en 2006. L'enfant a été trouvé dans un terrain de soccer à Niamey (Niger).

3.7.2 Les professionnels évoluant en adoption internationale

Professionnelle A- Madame Chantal Paquin, Travailleuse sociale

Madame Chantal Paquin est travailleuse sociale depuis 1978. Elle a évolué dans le milieu scolaire et pour les ressources spécialisées pour les adolescents autres que les familles d'accueil. Elle a une vaste expérience en tant qu'évaluatrice psychosociale auprès des couples adoptants. Mme Paquin est travailleuse autonome et n'est pas affiliée à un organisme ou une association quelconque.

Professionnel B- Madame Estelle Goudreau, conseillère en adoption internationale (SAI)

Madame Estelle Goudreau a plus de 15 ans d'expérience pratique dans le développement de l'Afrique. Elle est titulaire d'un baccalauréat en sociologie de l'UQAM, d'un diplôme de deuxième cycle en développement international de l'Université d'Ottawa, ainsi que d'une maîtrise en andragogie de l'Université McGill. Elle a occupé divers emplois en Afrique, tels qu'agente communautaire et formatrice de formateurs.

Professionnel C- Madame Nathalie Tremblay, Coordonnatrice des Enfants du Mandé

Madame Nathalie Tremblay possède une grande connaissance de l'Afrique pour y avoir séjourné à maintes reprises. Le 29 janvier 2007, le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Philippe Couillard, accordait un agrément à l'*Agence d'adoption les enfants du Mandé* pour œuvrer en adoption internationale au Mali. Madame Tremblay est la coordonnatrice de cette agence.

CHAPITRE IV

INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

L'analyse qui suit reflète les propos obtenus de la part des parents adoptants A, B et C. Les noms des adoptants et de leur enfant ont été modifiés afin de respecter la confidentialité des répondants selon les exigences du Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQAM (CIÉR). Une lettre de consentement a été signée par les parents répondants.

Les thèmes abordés lors de cette entrevue concernent leur décision d'adopter, leur expérience de l'adoption, le racisme (intégration de l'enfant en société), des relations familiales (intégration familiale) et finalement de l'opinion des parents sur le développement des adoptions internationales en Afrique.

4.1 Décision d'adopter

La décision d'adopter un enfant, autant à l'international qu'au national, comporte plusieurs réflexions et interrogations. Ce projet d'adopter peut surgir de différentes façons. Dans le cas des répondants, les réponses ne sont pas les mêmes. Décortiquons leur décision d'adopter. Deux principales raisons ressortent des entretiens : l'une étant médicale (infertilité) et l'autre personnelle (voyages).

Après 6 ans d'infertilité, nous étions rendus à l'étape de se tourner vers l'in vitro, et pour moi, ce n'était pas plus naturel de faire des allers-retours à Montréal pour tomber enceinte, surtout au risque que ça ne fonctionne pas. Nous nous sommes tournés vers Haïti car il y avait une souplesse au niveau des critères et j'avais personnellement une grande attirance pour les personnes noires. Adoptant A

Pour cette femme, c'est donc un problème d'infertilité qui est à l'origine, tout comme l'adoptant C :

J'avais 10-12 ans et je voulais adopter. Je voulais des enfants naturels et des enfants en adoption. Nous allions en adopter un et en faire un. Mais finalement, nous avons eu des problèmes d'infertilité. Nous avons décidé que non, pas d'in vitro, l'adoption étant dans notre rêve de vie. Adoptant C

Pour le troisième, c'est tout autre chose. C'est un voyage qui a constitué l'élément déclencheur :

Nous avons commencé à parler d'adopter à l'international en 1999. À ce moment-là, on regardait plus pour l'Europe de l'Est. Finalement, nous sommes partis en voyage, en bateau, nous avons changé complètement de vie. Au cours de ce voyage-là, nous sommes passés par l'Afrique. Le projet d'adoption est revenu, et c'était clair que nous voulions adopter un enfant africain. Adoptant B

Souvent, les parents désirant adopter se heurtent d'abord à la réalité de l'infertilité. Parfois, certains pays ont cette exigence de favoriser seulement les couples présentant un certificat d'infertilité. En Afrique, c'est le cas avec le Mali et l'agence *Les enfants du mandé*. Voici par ailleurs leurs exigences :

1. Les parents d'enfants biologiques ne sont pas acceptés. L'enfant issu d'une union précédente n'est pas pris en compte par les autorités maliennes.

2. L'un des deux parents doit avoir atteint l'âge de 30 ans au moment de l'apparement.
3. Les couples mariés ou les personnes seules sont acceptés
4. Vous devez présenter un certificat d'infertilité. Ce critère vaut également pour les personnes seules.
5. Vous devez être en mesure de vous déplacer dans le pays une fois, à la fin des procédures.²²

4.2 Le choix du pays

Dans la démarche d'adoption, les couples sont confrontés rapidement à prendre la décision de la provenance de leur futur enfant. Les exigences étant parfois complexes, elles restreignent le couple à peu de choix de pays pour adopter.

Occasionnellement, le choix d'un pays est émotif. C'est le cas de l'adoptant B : « C'est un coup de cœur... C'est parce qu'on se sent Africains. Nous avons été charmés par les gens, par la culture, par l'humanisme de ces gens. On s'est retrouvés, on s'est retrouvés... » Dans le cas de l'adoptant C, le choix reposait également sur une question émotive : « J'ai grandi au Togo. Spontanément, j'aurais souhaité que mon enfant vienne du Togo. Mais ce n'était pas possible à ce moment, les critères, etc. Et de toute façon, je n'avais pas les contacts sur place pour effectuer tout ça. » Cependant, le coup de cœur des parents n'est pas toujours réconciliable avec le choix du pays, sans compter qu'il est fréquent que certains pays émettent des suspensions. Au moment où cette section a été écrite (avril 2007), la République d'Haïti, la Corée du Sud et Taiwan ont émis différents types de suspensions. La république d'Haïti a décrété une suspension temporaire des dossiers pour permettre des rencontres entre le SAI et les autorités haïtiennes en adoption internationale afin de confirmer certaines procédures. La Corée du Sud a tranché l'interruption des inscriptions pour 2007 : « Le gouvernement de la Corée du Sud a mis en place des mesures favorisant l'adoption nationale dans son pays, lesquelles ont un impact sur l'adoption

²² Les enfants du mandé, http://www.enfantsdumande.org/index_fichiers/Page422.htm, 2007

internationale. En effet, les organismes d'adoption coréens n'acceptent plus autant de dossiers en provenance de l'étranger. »²³

Taiwan a ordonné également de diminuer le nombre d'adoption à l'étranger au profit des adoptions nationales dans leur pays. Les exigences sont nombreuses et sont spécifiques à chaque pays. Voici différents facteurs pouvant modifier l'éligibilité des parents : âge, l'obligation d'être mariés, certificat d'infertilité, déplacement requis dans le pays d'origine et les coûts.²⁴

4.3 Expérience de l'adoption

4.3.1 Les défis

Toujours dans l'optique de décortiquer les enjeux de l'adoption internationale en Afrique, une question s'imposait, celle de savoir quels sont les défis d'adopter un enfant noir. L'adoptant A considère : « Ce n'est pas parce que c'est un enfant noir, le défi c'est d'adopter un enfant. La couleur n'a pas d'importance. »

L'adoptant C affirme que :

Les défis, c'est d'être là. Être guide de l'enfant pour lui donner des outils pour grandir dans un monde de blanc. Actuellement, on n'a pas de défis. Elle a 18 mois. C'est très très positif à date. »

L'adoptant B a étoffé une réponse très complète à ce sujet :

²³ SAI, <http://www.adoption.gouv.qc.ca/site/3.257.0.0.1.0.phtml>, 2007

²⁴ SAI, <http://www.adoption.gouv.qc.ca/site/download.php?e89ebc4438e17550ab489d98d38c2500>, 2007

Je pense qu'il y a un côté égoïste au départ. Si je peux dire ça comme ça. Nous avons choisi le Niger, donc nous avons aussi choisi la couleur de l'enfant. À ce stade-là, nous savons que nous choisissons une couleur, mais nous ne pensons pas à ce que la couleur va faire. Nous ça ne nous dérange pas, mais on n'a pas encore réalisé si ça va déranger l'enfant. On a un coup de cœur pour un pays, tout simplement et on ne pense pas à la couleur de l'enfant. Quand on fait l'évaluation psychosociale, on nous pose la question de la couleur, mais pas pour nous faire changer d'idée. On se dit, on va la protéger, on va l'aimer, on va apprendre à se respecter. C'est un beau discours, mais c'est de la théorie. Quand l'enfant arrive, c'est une tout autre chose. »

Choisir un enfant pour des parents ou choisir des parents pour un enfant ? Telle est la question récurrente dans le monde de l'adoption. Les professionnels placent souvent le débat au cœur de la priorité de l'enfant, c'est-à-dire que toutes les décisions sont prises dans le seul et unique intérêt de l'enfant. Bref, ceux qui oeuvrent et travaillent au niveau de l'adoption internationale pensent souvent que l'adoption est un privilège et non un droit. Nous y reviendrons dans l'analyse des professionnels. Du côté des parents, puisque ceux-ci vivent des étapes longues et angoissantes, ils considèrent que c'est un droit d'adopter. Cette incompréhension entre adoptants et professionnels peut constituer un défi et un malentendu à rétablir.

Un défi que peuvent rencontrer les adoptants, c'est l'adaptation à l'arrivée de l'enfant. Il n'y a pas que les enfants qui doivent s'adapter à ses nouveaux parents, mais les parents qui doivent s'habituer à la différence de leur enfant :

Mon conjoint a eu une grande honnêteté il y a quelques semaines. Il m'a avoué qu'il a eu un choc quand notre enfant est arrivé. Il m'a dit qu'il l'a trouvé noire. J'étais très heureuse qu'il me fasse autant confiance pour m'avouer cela. Et maintenant, il dit : Elle est de la même couleur que moi. Il s'est adapté. Donc, si le papa ou la maman doivent s'adapter, les autres aussi. Ça commence par la famille. Dans ma famille, il n'y a pas eu de problème, et dans celle de mon conjoint non plus. Adoptant B

Adopter un enfant noir pour un couple est une réflexion, telle qu'adopter un enfant tout simplement. Par contre, il y a l'environnement externe à décortiquer : la famille immédiate, la famille élargie, les proches et les amis, les connaissances, bref, tout l'entourage du couple, qui doit s'adapter à l'arrivée d'un enfant noir au sein d'une famille blanche. Dans le cas de l'adoptant B, l'enjeu ne résidait pas au niveau de la couleur, mais bien au niveau de l'adoption : « On a perdu des amis. Il y a des gens qui n'acceptent pas l'adoption. J'ai une amie qui est tombée enceinte, et elle était persuadée que je serais trop malheureuse de la voir enceinte parce que je n'arriverais pas à avoir d'enfant. Les gens ne sont pas méchants, mais ils ont des réactions promptes et spontanées, des réactions pas réfléchies. »

Cependant, il est à noter que l'âge des enfants de l'adoptant B et C ne permet pas une analyse approfondie des défis puisque les enfants sont en bas âge. Les défis mentionnés s'inscrivent dans une dynamique d'accueil de l'enfant et non pas d'une intégration sociale approfondie.

4.4 Les avantages

La question sur les avantages d'adopter un enfant noir est celle qui a causé le plus d'incompréhension de la part des adoptants. Soit ils semblaient agacés ou pratiquement irrités par la question, soit ils en venaient à une évidence. Tel est le cas de l'adoptant A :

Je voulais que ça soit évident pour l'enfant qu'elle n'est pas de moi et de mon conjoint. Je ne voulais pas quand j'allais rencontrer des gens qu'ils nous posent la question : ah! Finalement, vous avez eu un enfant... Je trouvais cela plus simple pour les gens de ne pas avoir à leur expliquer toute l'histoire, c'était évident que nous avons adopté. Par exemple, si j'avais adopté un Roumain ou une Roumaine, j'aurais dû premièrement expliquer à l'enfant qu'il ou qu'elle n'est pas de moi et de mon conjoint. D'ailleurs, quand les gens voient mes

deux autres filles (biologiques) ils me demandent : Et elles? Elles sont adoptées également?

Ce commentaire émis par l'adoptant A est intéressant puisqu'il s'opère dans une dynamique identitaire chez l'enfant adopté. Tel qu'expliqué par l'adoptant, l'enfant se voit confronté rapidement à la différence et conclut rapidement qu'il ou qu'elle est adoptée. L'adoptant B conclut ceci dans une pensée totalement différente : « On rencontre des gens, des gens viennent nous parler, qu'autrement ils ne seraient pas venus nous parler. C'est aussi une ouverture vers un monde complètement différent. Pour nous en tant que nord occidentaux, on s'intéresse à la communauté noire, etc. » Adopter un enfant noir, pour lui, constitue davantage une façon de socialiser et d'échanger sur les différentes cultures.

4.5 L'intégration

4.5.1 Cas : Une Haïtienne de 10 ans en région

Il est intéressant de faire un parallèle avec les adoptions faites en Haïti puisque nous ne possédons pas suffisamment d'information sur les adoptions réalisées en Afrique. Les communautés ethniques étant bien représentées en milieu urbain nous assurent pratiquement l'intégration d'un enfant adopté, ou du moins, plus de ressources pour le faire. La concentration de la population noire au Québec est forte à Montréal, comme que le précise le Conseil des relations culturelles : « La population noire québécoise est fortement concentrée à Montréal. En effet, 122 320 membres des communautés noires résident dans la région de Montréal, ce qui représente approximativement 93% de la population noire québécoise et 21% de la population canadienne. »²⁵

²⁵ Conseil des relations interculturelles

http://www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca/pdf/Communaute_Noire_Portrait.pdf, 2007

C'est pourquoi, en interviewant l'adoptant A, les notions ressorties nous permettent de constater la réalité d'une famille ayant adopté un enfant noir en région. L'adoptant A précise :

Elle est la seule noire de son école, il n'y a pas d'autres Haïtiens et Africains. J'essaie de l'intégrer dans le réseau des parents adoptants de notre région. Mais elle est souvent la seule enfant de couleur du groupe. Elle ne se reconnaît pas beaucoup dans ce groupe. Elle n'est pas mal intégrée au niveau de notre région et au niveau de notre ville. Les gens l'abordent et tout va bien de ce côté.

Le couple n'a pas visité le pays de leur fille. Le climat en 1997 n'était pas favorable à ce qu'ils aillent la chercher. On leur a donc conseillé de faire appel à une escorte pour accompagner l'enfant en sol québécois. L'enfant est arrivée au Québec en septembre 1997. Tous les propos recueillis dans les prochaines citations proviennent de l'adoptant A.

4.5.2 Intérêt de l'enfant face à son pays natal et sa culture d'origine

Bien que cette notion puisse différer d'un enfant à l'autre, dans ce cas-ci, l'enfant ne ressent pas le besoin de visiter son pays natal :

On veut y aller quand elle va en ressentir le besoin. Mais cela ne semble pas l'intéresser pour le moment. Elle ne parle pas beaucoup d'Haïti. Plus jeune, elle nous demandait qu'on invite sa mère biologique, à Pâques, par exemple. Elle en parle très peu, elle n'a pas beaucoup d'intérêt. Quand on écoute la télévision et qu'il y a un reportage sur Haïti, ça prend tout pour qu'elle vienne s'asseoir avec nous.

Il en est de même pour sa culture d'origine : « Tu sais, aujourd'hui, elle est québécoise, les gars qu'elle trouve beaux, ce sont des blancs, des Québécois. Je ne sens pas qu'elle a envie ou besoin de se rapprocher des noirs, mais pas du tout. Je ne sens pas qu'elle va avoir le besoin de se rapprocher de la communauté haïtienne. » Il est important de mentionner que la communauté haïtienne et les personnes de couleur dans la région de l'adoptant A sont très peu nombreuses.

4.5.3 Intégration scolaire et familiale

Quelle est la réalité d'un enfant noir en région, quand elle est la seule enfant noire de sa classe, voire du quartier ? L'adoptant A nous raconte l'intégration de sa fille à l'âge préscolaire : « À la garderie ça a très bien été. C'est l'an passé qu'il y a eu comme une crise au niveau de l'intégration. Elle était malheureuse. Il y avait de la violence physique et verbale. »

L'adoptant A précise ceci au niveau de leur environnement :

Mais nous avons réalisé que l'école est un peu défavorisée. Les enfants subissent beaucoup de violence. C'est un cas, parmi tant (met l'accent sur le « tant ») d'autres. J'ai fait le saut, j'étais certaine que c'était causé par sa couleur, mais c'est un problème majeur que l'enseignante doit régler. Nous avons cherché à l'outiller, comment parler, ce qu'on ressent, quand il y a un conflit. Prendre la fuite, ce n'est pas toujours une solution. Ces rencontres l'ont beaucoup aidée.

Elle affirme que sa fille a un grand réseau social, c'est une leader. Beaucoup d'amis téléphonent. Au niveau familial, le couple a trois filles. Deux filles biologiques, et l'aînée qui est adoptée :

Ça se passe bien. C'est une dynamique de famille, c'est une petite société. Il y a beaucoup de rivalité. Mais c'est autant la 2^e avec la 3^e que la 1^{re} avec la 3^e, etc. Il y a ceci que je crois que le lien est important avec l'adoption. C'est la notion de partage. Ça c'est vraiment un problème majeur. Une paire de mitaines à 98 cents qu'elle ne veut pas prêter à ses sœurs, elle pourrait se rouler par terre pour ne pas leur prêter.

Cependant, il mentionne que la relation générale entre les enfants se passe bien.

4.5.4 Le lien d'attachement

Le lien d'attachement est sans doute la plus grande crainte des parents qui adoptent, peu importe le pays d'origine de l'enfant. Nous reviendrons précisément sur le lien d'attachement sous peu. Le fait que l'enfant a 10 ans nous permet de regarder plus précisément la dynamique s'opérant autour du lien d'attachement d'un enfant noir avec ses parents blancs.

Regardons une description de la personnalité de l'enfant donnée par l'adoptant A et du lien d'attachement:

C'est une fille fonceuse, une leader, qui ne semble pas avoir besoin de ses parents. Elle vit avec nous, elle nous aime, elle est heureuse. Mais c'est comme si elle s'élevait toute seule. Les valeurs qu'on tente de lui inculquer, elle en prend note, mais j'ai l'impression que son passé, même si elle avait juste 6 mois... ça demeure. J'en ai parlé avec des parents qui ont adopté en Haïti, et c'est des traits qui demeurent assez souvent. Ils vont fonctionner en famille, et on ne consulte pas pour des problèmes majeurs, mais ce sont des enfants qui n'ont pas pu compter sur leurs parents étant jeunes. On dirait qu'ils se disent qu'ils peuvent ne compter que sur eux-mêmes.

Malgré tous les efforts et désirs des parents avant de recevoir l'enfant, il est malencontreusement possible que le lien imaginé ne soit pas le même qu'en réalité.

L'adoptant A effectue une comparaison du lien d'attachement avec ses deux filles biologiques :

C'est sûr que s'ils (les enfants) sont en détresse, qu'ils ont besoin d'aide, ils vont venir nous voir... mais disons que ce n'est pas comme avec mes deux autres (enfants). Le lien d'attachement est différent, je pense que je ne pourrai pas dépasser le lien d'attachement avec l'aînée. C'est comme si on a atteint la limite possible. Elle est bien avec nous, elle est épanouie en famille, mais elle a un passé, et cela la suit. En vieillissant, on s'en aperçoit encore plus.

4.6 Le racisme

Bien que nous améliorions sans cesse nos relations avec les divers groupes ethniques au Québec, il reste certaines réticences raciales en matière d'adoption internationale. Sans généraliser et utiliser un ton fataliste, il faut tout de même noter que nous assistons parfois à des manifestations d'intolérance. Ces derniers mois, le Québec a d'ailleurs assisté à des tollés de protestations avec toutes les luttes concernant les accommodements raisonnables. Certains parents peuvent craindre d'adopter un enfant de couleur noire. Tel que mentionné précédemment, l'intégration sociale de ces enfants peut être plus difficile que celle d'un enfant blanc.

Qu'en est-il du racisme au Québec ? Il est très difficile d'évaluer sa présence, qui est malencontreusement floue. Depuis le début des années 60, plusieurs situations racistes ont fait les manchettes dans les médias du Québec. En février 1969, six étudiants noirs de l'Université Sir George Williams (devenue l'Université Concordia) logent une plainte de racisme contre un professeur. Selon le document *Perspectives historiques sur le racisme du Québec*, cette affaire aurait sur la communauté noire de

Montréal des répercussions qui se font encore sentir. Il semblerait que la dimension « anglophone » du phénomène, modifie ou amplifie considérablement la dynamique.

Il y a peu de données sur le racisme au Québec, sans doute parce que le racisme est un phénomène difficile à mesurer. Dans le cadre de la « Semaine d'actions contre le racisme », en 2001, une enquête réalisée par la firme SOM²⁶ fut diffusée dans *La Presse* et à Radio-Canada. Nous ne ferons pas d'analyse détaillée des résultats, mais en voici quelques-uns qui pourraient nous donner des pistes sur le racisme envers les noirs au Québec :

95% des répondants estiment bien s'entendre avec les personnes de leur milieu de travail ou d'études qui sont d'une origine ethnique différente de la leur;

15% des répondants n'engageraient pas une personne noire ou de couleur s'ils étaient employeurs;

80% des répondants estiment que cela ne les dérangerait pas de voir un membre de leur famille immédiate avec un conjoint issu d'une minorité visible;

43% des répondants estiment que les jeunes des communautés culturelles s'adaptent plutôt difficilement à l'école québécoise;

91% des répondants sont d'avis que les immigrants doivent apprendre à parler français comme langue de communication;

37% pensent que les immigrants ne font pas assez d'efforts pour s'intégrer à la société québécoise;

²⁶ Le racisme : Sondage SOM/Radio-Canada/La Presse, mars 2001. Sondage téléphonique réalisé par SOM du 8 au 16 mars 2001. Au total, 1304 entrevues ont été complétées auprès d'un échantillon représentatif de la population adulte du Québec. Marge d'erreur d'environ 3.2%, niveau de confiance de 95%.

Cela dit, la perception varie d'un groupe à l'autre envers la notion du racisme.

En voici un exemple :

Beaucoup pensent que l'acquisition de compétences linguistiques et d'une bonne formation permettra à leurs enfants de grimper dans l'échelle sociale et de s'intégrer à la société canadienne socialement et économiquement. Ces groupes développent une identité ethnique basée largement sur la langue et d'autres différences culturelles qui, dans leur esprit, expliquent leur situation défavorisée. Les immigrants non blancs, pour leur part, ont la perception d'être confrontés à une plus grande discrimination et sont plus susceptibles de développer une conscience racisée ou de s'engager dans les luttes antiracistes.²⁷

Nous reviendrons un peu plus loin sur les tensions entre les divers éléments d'intégration, de définition identitaire et de racisme.

Analysons les réactions rencontrées des parents adoptants avec leur enfant noir en société. L'adoptant A considère que son enfant n'est pas victime de racisme en région éloignée : « Elle reçoit une très belle réaction des autres. Les gens s'arrêtaient pour la toucher, la voir. Elle a toujours reçu plus d'attention que les deux autres (filles). Les gens veulent savoir, ils ont un intérêt. Il y a des méchancetés entre enfants, mais nous n'avons pas été victimes de racisme. »

Les affirmations de l'adoptant B abondent dans le même sens :

Les réactions sont très positives. Quand on nous voit seuls, c'est-à-dire moi, seule avec l'enfant ou mon conjoint, seul avec l'enfant, les réactions sont différentes. Les questions sont moins directes, car on pense que l'enfant est noir possiblement à cause que le conjoint l'est également. Faut dire que nous avons une fille tellement attachante et souriante. Les réactions sont positives. Les gens viennent vers nous et ma fille est portée vers les gens. Les gens répondent bien à ce

²⁷ Noivo, E. :Neither « Ethnic heroes » nor « Racial villains » dans *Inter-minority Group Racism* », p.229

sourire. Quand j'ai des commentaires négatifs, et c'est arrivé seulement deux fois sur plusieurs commentaires positifs, c'était concernant le fait que j'ai adopté, et non pas que l'enfant est noir.

L'adoptant C mentionne la difficulté de prévoir les réactions des autres face à la vue de son enfant noir :

On ne peut rien prévoir, toutes nos réactions avant d'être avec l'enfant sont hypothétiques. Quelles mesures pouvons-nous prendre de façon concrète? Nous ne pouvons pas prévoir. La réalité? C'est dans les yeux des autres. Avant, c'est dans les livres, c'est hypothétique. La majorité des gens ont une bonne réaction. Je respecte quand même ceux qui ont une réaction d'ouverture et d'honnêteté avec nous. »

4.7 Les craintes des parents adoptants avant l'adoption

Une convergence des propos est survenue à la question des craintes des parents adoptants. Les trois parents adoptants craignent de confronter un jour ou l'autre des problèmes d'attachement avec l'enfant :

Adoptant A : « Moi je te dirais que les craintes, c'est que ça ne clique pas. Quand tu n'as pas encore l'enfant, que tu idéalises ça... est-ce qu'il va m'aimer, est-ce qu'on va l'aimer... est-ce qu'il va être bien avec nous... Moi je pense que c'est le lien d'attachement, est-ce qu'il va se faire? » L'adoptant A pousse plus loin sa réflexion en expliquant pourquoi le lien d'attachement peut être difficile avec un enfant adopté :

On ne réalise pas que le passé est là, les blessures sont là, ça demeure. Je pense que la plus grande difficulté c'est leurs blessures profondes, on sait très bien que certaines de leurs réactions sont dues à cause de cela. On le réalise plus après que même si on prend de

jeunes bébés, qu'on leur donne tout, on les aime, mais ce ne sont pas des bébés neufs, ils ont déjà emmagasiné dans leur cerveau des expériences, des rejets, des abandons, même s'il n'avait pas les moyens de le dire avec des mots... on voit souvent des réactions qui sont sûrement en lien avec son passé que le suit. Ces enfants-là sont des survivants. Ces enfants-là sont forts. »

L'adoptant C renchérit sur la notion d'abandon et le lien d'attachement :

La véritable crainte, c'est lié aux émotions. Si un parent n'a pas compris que cet enfant-là a vécu la pire crainte qu'une personne puisse vivre, c'est-à-dire l'abandon, une mère qui porte et qui protège pendant neuf mois un enfant et qui l'abandonne après, il n'y a pas pire blessure. La plus grande crainte, c'est de ne pas savoir si l'enfant va arriver à recréer des liens de confiance avec d'autres personnes. On est quand même des étrangers pour l'enfant. Même si on l'attend, on le désire, on le veut, les troubles de l'attachement ça arrive et ce n'est pas par manque d'amour.

L'adoptant B n'a pas eu de craintes réelles avant d'adopter son enfant :

Je n'ai pas eu de craintes au début, avant d'adopter. Je n'ai ni même pensé au sida ou à toute autre chose de ce genre. Moi, c'est plus durant la « grossesse administrative » que j'ai eu des craintes et des questionnements. Je me disais, tout à coup que c'est un enfant avec un handicap, avec un problème majeur. Je crois que c'est normal, comme toute femme qui va avoir un enfant. J'ai eu des gros questionnements du genre « est-ce que je vais être capable » ou « suis-je assez grande pour m'occuper d'un enfant » ou « est-ce que je vais être capable de la nourrir correctement. C'était beaucoup plus au niveau d'être une mère et de la guider dans la vie. Je me suis posée des questions au niveau du fait que nous n'avions pas d'antécédents. Mais tout ça s'est estompé au moment où nous avons eu l'enfant, aussitôt que j'ai eu mon enfant dans mes bras, ça s'est dissipé. »

Il y a des craintes reliées au monde extérieur, des craintes que les parents adoptants ne peuvent pas nécessairement contrôler. Tel que nous l'explique l'adoptant B :

Moi je dirais que personnellement, moi seule avec mon enfant et le monde immédiat qui m'entoure, je n'ai pas d'appréhensions futures. Si je me mets dans un contexte social et général, la méchanceté des gens, je ne peux pas l'anticiper. Moi, mon énergie, je ne l'a mets pas à penser à ce qui va arriver, je la mets plutôt à l'encadrer. Je crois que mon enfant sera en mesure de passer au travers la vie qu'elle devra mener et moi, je dois m'assurer qu'elle a tous les outils pour y parvenir.

4.8 Opinion des parents au sujet du développement des adoptions internationales en Afrique

Les réponses pourront paraître biaisées étant donné qu'ils ont eux-mêmes adopté en Afrique (adoptant B et C). Mais leurs connaissances du continent africain viennent justement étoffer la question.

Adoptant C :

Je trouve cela inadmissible de voir qu'il n'y avait pas d'agence qui s'occupait de l'Afrique. Il y a 54 pays d'Afrique oubliés... c'est inadmissible. C'est intolérable. Il faut développer l'Afrique, ça va de soit. Comment pouvons-nous délaissé toute l'Afrique, alors qu'on sait... moi j'ai grandi en Afrique, je connais la vie des enfants là-bas, la vie des enfants abandonnés. Qu'est-ce qui serait arrivé à ma fille si elle n'avait pas été adoptée? À 6 ans, 7 ans, elle aurait été dans la rue. Que fait un enfant de 6-7 ans dans la rue à part mendier ? Elle va très vite offrir des faveurs sexuelles pour survivre. Malgré les ressources, il y a tellement d'enfants qu'on n'arrive pas à tous les aider.

L'adoptant A, ayant effectué l'adoption en Haïti abonde dans le même sens que l'adoptant C :

Moi je pense que ça serait bien qu'ils ouvrent les portes. Je crois que pour les parents qui vont vouloir adopter, souvent il y a beaucoup de restrictions qui augmentent en Chine, je trouve ça dommage que ça s'en aille vers de grandes restrictions. Qu'ils ouvrent les portes, c'est une étape difficile pour les parents, l'attente et l'angoisse, je me dis si tu fais toutes ces démarches-là, c'est pour aimer cet enfant-là, ce que je souhaiterais, le choix de l'Afrique c'est un bon choix, j'espère qu'il n'y aura pas beaucoup de restrictions. Je sais que c'est souvent les pays qui imposent leur loi, mais ils font des X sur des couples, parfois à cause du niveau monétaire, exemple, le couple doit avoir un salaire garanti de tant..., je trouve ça dommage, si ces enfants là sont déjà en orphelinat, c'est qu'ils sont déjà abandonnés. L'idée de l'Afrique... je ne vois pas plus d'obstacle en Afrique qu'ailleurs. »

Toujours en lien avec les adoptions en Haïti, l'adoptant C se questionne sur le fait qu'il y ait autant d'adoptions en Haïti et si peu en Afrique, considérant les similitudes entre les deux territoires. :

J'étais impressionnée au départ de voir qu'il y avait tant d'adoption au niveau d'Haïti et aucune en Afrique. Si on adopte en Haïti, pourquoi pas en Afrique? Les gens ne sont peut-être pas aussi racistes qu'on le croit. Si Haïti est aussi bien représenté au Québec, pourquoi pas l'Afrique?! C'est sûr qu'on peut avoir peur de la corruption, du trafic d'enfant, mais on ne peut pas tout contrôler. On ne peut pas délaisser des milliers d'enfants pour un risque hypothétique de corruption. Malgré tous les mécanismes du monde, on ne pourra jamais tout contrôler. Je n'avais aucune réticence à adopter en Afrique. Moi, le plus grand enjeu de l'Afrique, c'est la corruption. Pas la santé. Personnellement, je trouvais qu'il y avait des risques plus grands à adopter un enfant ailleurs qu'en Afrique.

L'analyse suivante provient des propos de trois professionnels de l'adoption. Mme Chantal Paquin, travailleuse sociale, Mme Estelle Goudreau, conseillère en adoption internationale et Mme Nathalie Tremblay, coordonnatrice des enfants du

Mandé. Les thèmes abordés lors de cette entrevue concernent les enjeux reliés à l'adoption d'un enfant africain, leur obstacle dans la pratique de leur profession et leur opinion sur le développement des adoptions internationales en Afrique.

4.9 Les enjeux de l'adoption

4.9.1 Les caractéristiques urbaines et régionales

Concernant les parents adoptants, deux d'entre eux proviennent de la région métropolitaine et un adoptant provient d'une région périphérique. L'idée étant toujours de faire une distinction entre l'expérience de l'adoption d'un enfant noir en région ou à Montréal. Mme Paquin affirme ne pas avoir vu beaucoup d'enfants de couleur grandir. Elle voit plus d'enfants asiatiques que noirs dans le cadre de ses fonctions de travailleuse sociale. Elle mentionne : « Je les vois pour les suivis obligatoires, et je vois vieillir les enfants seulement quand les parents effectuent une 2^e ou une 3^e adoption. Je les vois également seulement quand il y a des problèmes post-adoption. Sinon, je ne les vois pas vraiment. » Les Asiatiques représentent encore la majorité des adoptions effectuées au Québec. En 2003, 464 Chinois furent adoptés contre 100 Haïtiens.²⁸

Mme Goudreau possède une bonne expérience au niveau de l'adoption internationale. Elle considère :

Qu'il est peut-être plus simple d'intégrer un enfant de couleur dans un milieu urbain, pour qu'il puisse se fondre un peu plus dans la

²⁸ SAI, <http://www.adoption.gouv.qc.ca/site/download.php?c18a1c3a379b66f8e085a785a3806d71>, 2003

masse. Mais je réalise avec la pratique que ce n'est pas toujours le cas. Parfois, les enfants haïtiens adoptés ne sont pas acceptés des autres Haïtiens, car ils ne sont pas de leur milieu, car ils ont été adoptés par des parents blancs.

Le racisme en région périphérique se véhicule-t-il davantage au niveau des communautés autochtones qu'au niveau des enfants adoptés de l'international? Le but n'était pas ici de régler la question, mais l'interrogation est intéressante dans la mesure où les enfants adoptés en région ne semblent pas être victimes de racisme ou exclus. Mme Goudreau stipule ceci : « Dans les milieux ruraux, parce qu'ils sont minoritaires, les enfants sont acceptés de part leur différence et je ne pense pas qu'il y ait des ghettos de formés. Les autochtones en région sont victimes de racisme, probablement parce qu'ils sont plus nombreux, c'est une masse, quand t'es unique, c'est plus facile. »

La perception des gens envers les adoptions à l'internationale peut varier considérablement. Qu'en est-il de l'adoption d'un enfant noir? Mme Paquin mentionne cet élément :

Je suis portée à croire que la réaction des gens sera : vous avez fait un beau geste, lorsque l'enfant est noir plutôt qu'asiatique. On a l'impression qu'on « sauve » un enfant noir de la misère. Il y a aussi l'aspect d'intégration. La population reconnaît aux parents « onh... vous allez avoir du trouble » ou « chapeau ! Vous êtes bien courageux ». Ce genre de commentaires est beaucoup plus fréquent avec l'adoption d'un enfant noir qu'avec l'adoption d'un enfant chinois. Parce que le préjugé de la population est que l'enfant asiatique sera performant à l'école, est intelligent et qu'il va réussir dans la vie. Tandis que l'enfant noir est jugé par qu'il se traîne les pattes, que si on veut en faire un bon travaillant, on va devoir travailler fort.»

Ce propos introduit bien la prochaine thématique portant sur les tensions identitaires et sur l'intégration sociale des enfants adoptés.

4.9.2 Les tensions identitaires et l'intégration sociale

Les enfants noirs de l'adoption internationale proviennent presque tous d'Haïti, c'est pourquoi l'utilisation du mémoire de Mme Ginette Morrier, « Les stratégies identitaires des adolescents de l'adoption internationale appartenant aux groupes racisés », est pertinente pour tenter de comprendre les tensions et le malaise existant face aux stratégies identitaires, de l'intégration sociale et du racisme entourant les enfants adoptés de l'internationale.

D'emblée, il ressort des résultats du mémoire de maîtrise de Ginette Morrier que les Noirs sont plus marqués par leur couleur que les Asiatiques : « Ils ont eu plus tendance à connaître une prise de conscience parfois douloureuse, de leur couleur et l'assimilation leur est plus difficile, ce qui amène plusieurs à développer une double identité. »²⁹ De plus, Morrier souligne l'étude de Ghislaine Routhier (1986) qui remarque que les noirs, dans une société majoritairement blanche, deviennent dès trois ou quatre ans conscients de leur couleur et de ce que la société pense de leur couleur.

Il faut également comprendre qu'en adoption internationale, le racisme est l'élément clé entourant les facteurs psychosociaux. Il influence l'intégration sociale des enfants et leur processus d'identification sociale et personnelle. Les parents acceptent évidemment leur enfant noir, mais ce n'est pas garant que le regard des autres en sera ainsi. Nous pourrions également croire que les communautés culturelles racisées à Montréal favoriseraient l'intégration des enfants adoptés, mais la simple présence de cette communauté ne permet pas une intégration automatique. Tel que mentionné précédemment, les communautés africaines et haïtiennes sont bien

²⁹ Morrier, 1995, p.118

présentes sur l'île de la métropole, mais le sont un peu moins dans les régions de la province.

De plus, tel que le souligne Morrier, le racisme n'agit pas que dans un sens, soit l'exclusion des noirs par les blancs, mais également par leur communauté d'origine : « En effet, plusieurs, quelle que soit leur option identitaire, ont constaté que certains Noirs ne les acceptent pas parce qu'ils les trouvent trop blancs de mentalité et qu'ils ne parlent pas créole. »³⁰ Bien que nous soyons intéressés ici par les enfants africains, il est possible de tenter de transposer ces résultats antillais à ce qui pourrait se produire dans le cas des adoptions internationales en Afrique, puisque plusieurs éléments semblent unir Haïti et l'Afrique : pauvreté, culture, langue française, etc. Morrier a d'ailleurs insisté sur ce point :

La grande pauvreté du pays d'origine, à laquelle sont confrontés par l'information qu'ils reçoivent dans leur entourage et les médias, est lourde à porter pour eux, sans compter qu'elle n'est pas contrebalancée par une connaissance de la culture du pays et de ses attraits. S'ajoutent à leurs difficultés le racisme et l'image négative de leur communauté d'origine que peut parfois transmettre la société québécoise. Les jeunes ne peuvent contourner facilement toutes ces difficultés qui provoquent chez eux un questionnement auquel ils apportent des réponses variées et parfois divergentes.³¹

Les résultats finaux du mémoire de Morrier démontrent que la couleur pourrait même être plus forte que la culture dans le processus identitaire des groupes racisés, puisque les enfants noirs adoptés sont rejetés malgré leur culture québécoise. À ce sujet, Mme Paquin explique le malaise que certains adoptés peuvent ressentir par la différence entre eux et leurs parents : « Certains parents m'ont raconté que leur enfant (noir) à la maternelle demandait qu'il l'attende au coin de la rue, de ne pas entrer les chercher à l'école. Prétextant que l'enfant chinois, ses parents étaient

³⁰ Idem

³¹ Morrier, 1995, p. 126

chinois et que l'enfant haïtien, ses parents étaient haïtiens. « Toi t'es pas noir, et moi je le suis. » Ainsi, l'enfant adopté peut sembler confus entre sa culture d'origine et la culture de ses parents.

Par ailleurs, Anne Laperrière, a démontré que les noirs doivent consacrer plus d'énergie que les autres groupes minoritaires pour combattre le racisme. Le regard des autres apparaît donc comme au moins aussi déterminant dans la construction identitaire des jeunes adoptés noirs en particulier que la socialisation culturelle québécoise. Morrier mentionne :

Les adoptés d'origine antillaise se disent mieux acceptés que les autres noirs par les Québécois. Leur couleur ne leur vaut pas moins de vivre du racisme et de la discrimination. Certains en ont vécu au sein même de leur famille. Routhier (1986) a aussi remarqué que les parents adoptifs peuvent véhiculer des stéréotypes négatifs sur les noirs (tout en adoptant un enfant noir). Feigelman et Silverman (1984) ont trouvé des proches parents des familles d'adoptants qui ont émis des objections à l'adoption d'enfants noirs.³²

Elle considère également que ces adolescents optent pour différentes stratégies. Presque tous développent une certaine fierté quant à cette couleur qu'ils ont voulu changer à un moment de leur vie. Autant les filles noires que les garçons noirs sont presque tous passés d'une phase de rejet à une phase de valorisation de la couleur.

Finalement, j'arrive à cette réflexion que l'adoption est peut-être plus difficile que l'immigration du point de vue de l'intégration et de la définition identitaire. Bien que ce ne soit pas toujours le cas, lorsqu'on immigré, on peut parfois compter sur un réseau familial ou une communauté d'origine bien ancrée dans le pays d'accueil. Cependant, l'enfant adopté semble coincé entre deux mondes. Celui de ses parents québécois et celui d'une communauté d'origine qui le concerne plus ou moins et ne le

³² Morrier, 1995, p. 129

reconnaît pas nécessairement comme sien. Les enfants de l'adoption internationale grandissent dans un contexte, parfois très « québécois », et les liens avec leur communauté d'origine peuvent être rares, surtout si l'enfant adopté ne vit pas dans la région métropolitaine. Par contre, selon les propos de l'adoptant A, vivant en région périphérique, sa fille ne semble pas vouloir chercher de liens avec sa culture d'origine.

4.10 Les obstacles des professionnels

4.10.1 Un obstacle au SAI

Au SAI, un élément a modifié considérablement le travail des conseillers en adoption internationale; l'établissement de la Convention de La Haye en février 2006. Mme Goudreau nous explique l'incidence sur les adoptions en Afrique :

Avant février 2006, nous avions des règlements internes, un cadre interne, on pouvait jouer là-dessus selon les situations. Nous pouvions accepter des dossiers privés, qui ne passaient pas par des agences d'adoption. C'est dans ce cadre-là que nous avons pu faire des adoptions, au Burundi par exemple ou d'autres cas en Afrique. Même si les cas n'étaient pas intrafamiliaux, nous pouvions baser notre décision sur la connaissance des parents envers l'Afrique ou parce qu'eux-mêmes étaient originaires de ce pays-là.

Depuis février 2006, il n'est plus possible d'effectuer des adoptions sans organisme agréé : « Nous sommes un peu dépendants d'un organisme qui manifeste son intérêt. Nous avons la chance d'avoir un organisme au Mali, car la personne avait déjà voyagé là. Les organismes en place ont peur d'aller ouvrir en Afrique. Y'en a qui ont manifesté leur intérêt, mais ça ne va pas vite je trouve. »

Il y a cependant trois exceptions pour effectuer des adoptions privées : 1. S'il y a un lien de parenté. 2. Quand la loi du pays d'origine de l'enfant le permet. 3. Dans des cas exceptionnels, un coopérant ou un ressortissant qui a eu la garde de l'enfant ou si l'enfant n'a pas de famille connue.

4.10.2 Des obstacles en travail social

Mme Paquin ne voit pas de problèmes majeurs à effectuer des adoptions en Afrique. Bien qu'il y ait plus d'enfants chinois que d'enfants noirs adoptés au Québec, au niveau de l'intégration des enfants noirs, celle-ci mentionne : « Je n'ai pas eu de demande d'aide concernant l'intégration scolaire d'un enfant noir. J'en ai par contre eu pour des enfants chinois. J'ai dû expliquer à des professeurs, que ce n'est pas parce que l'enfant est chinois qu'il sera nécessairement bon en mathématique. »

Mme Paquin mentionne cependant un certain défi que les personnes de couleur noire peuvent avoir à affronter : « J'ai souvent rencontré des familles haïtiennes. Les femmes noires m'ont souvent mentionné que lorsqu'on est une femme, et en plus qu'on est noire, on a intérêt à être intelligente et à être vite sur nos patins. On part de loin. On a plus de performance à faire. »

Les adoptants sont généralement des gens socio économiquement avantagés, ils ont un bon réseau et ils sont bien outillés. Ils intègrent l'enfant dans un réseau très bien nanti : « Les gens qui ont adopté des enfants noirs avaient parfois des Noirs dans leur réseau et leurs proches étaient favorables et ouverts à cette idée. L'intégration se fait bien, car ils sont préparés. Le chemin était déjà ouvert. »

4.11 L'opinion des professionnels sur le développement de l'adoption internationale en Afrique

Madame Nathalie Tremblay, bien qu'elle ait créé une agence d'adoption ne se contente pas de dire «Notre but est d'aider ceux qui n'ont aucun autre choix, également d'aider au niveau des programmes là-bas qui visent à maintenir les enfants dans leur famille. C'est-à-dire, si une jeune femme accouche d'un enfant là-bas, avoir des ressources nécessaires au lieu d'abandonner l'enfant.»

Madame Goudreau considère qu'il faut développer des alternatives à l'adoption internationale, en se questionnant si c'est réellement le rôle du SAI. Elle mentionne :

Oui, il faut en développer. Le SAI n'a pas les moyens de créer des alternatives. Nous n'avons pas le temps de monter ce genre de projets. Il y a déjà eu un projet en Lituanie pour former des formateurs. Une équipe de travailleurs sociaux du Québec s'était rendue pour des formations de formateurs. Tu vas aider des gens à se prendre en main. Pour moi, c'est ça du développement.

Est-ce un privilège ou un droit d'adopter un enfant? Le SAI répond à un besoin qui est de trouver des familles pour un enfant. Il est certain que le SAI répond également à un besoin qui est celui des parents qui désirent un enfant. Mme Goudreau stipule cet élément : « *C'est un privilège pour les parents d'adopter et non pas un besoin ou un droit. Les parents seraient plus patients et plus compréhensifs.* » La raison d'être du SAI est limitée à l'adoption, mais Mme Goudreau mentionne qu'il faut essayer de faire mieux dans notre propre secteur.

CONCLUSION

Lorsque ce projet de maîtrise fut enclenché, aucun organisme agréé n'avait légalement le droit d'œuvrer en Afrique. Le SAI s'interrogeait d'ailleurs depuis plusieurs années sur la création d'organismes agréés pour œuvrer en Afrique. Tel que mentionné précédemment, les conseillers en adoption internationale sont trop souvent affairés à des urgences ou des dossiers pressants. De plus, depuis la convention de La Haye, les adoptions en terre africaine se sont complexifiées, en empêchant les adoptions privées d'être réalisées.

Mme Nathalie Tremblay, coordonnatrice de la première agence d'adoption en Afrique nous explique ses motivations à œuvrer en Afrique : « Ma principale motivation, c'est parce qu'on ne peut plus adopter de façon « privée » en Afrique. On nous privait de pouvoir adopter en Afrique. Le Québec devait être une terre d'accueil pour ces enfants, et que les parents puissent devenir une famille pour ces enfants. »

Unanimement, tous les adoptants et les professionnels avaient la même opinion au sujet des adoptions en Afrique. Ils désapprouvaient le fait qu'un continent en entier soit oublié et c'est le cas également de Mme Tremblay :

Je trouvais ça dommage que tout un continent soit oublié au niveau de l'adoption, parce qu'il n'avait pas d'agence. Les activités de l'agence commencent très tranquillement, comme nous avons seulement cinq dossiers. Ça va bien. Nous sommes allés au Mali pour une mission. Des gens très intéressés et très intéressants. Nous avons eu différents appuis de différents organismes qui aident au maintien des enfants dans leur famille.

Mme Tremblay explique également que le but de l'agence, ce n'est pas de vider l'Afrique de ses enfants : « C'est plus un mal nécessaire. Je le vois honnêtement comme ça. Pour le Mali, c'est un mal nécessaire que d'envoyer ses enfants à l'extérieur. N'importe quel pays, tient à garder ses enfants dans sa nation, c'est important pour les racines, c'est important pour tout. »

Finalement, la lutte à laquelle nous nous attendions n'a pas eu lieu. Les adoptants et les professionnels semblent avoir relativement la même opinion concernant le développement des adoptions en Afrique. Généralement, la grande question que se posent tous les agents sociaux de mon étude est : « Pourquoi si peu d'organismes et pourquoi avoir attendu tout ce temps? »

Appliquée à l'analyse de cette dynamique sociale, la notion de champ, telle que définie par Bourdieu, avait pour but de favoriser le repérage des enjeux autour duquel se concentrent les investissements de ces différents acteurs. Pourtant, le discours des parents adoptants était très uniforme et celui des professionnels également. Ce cadre théorique guidait mon projet en délimitant différents types d'acteurs sociaux de l'adoption internationale, et ceux-ci semblent avoir comme intérêt commun le bien-être des enfants. La seule « lutte » ressentie réside dans le fait que les professionnels ne semblent pas avoir la même opinion que les adoptants concernant l'accès à l'enfant. Les parents considèrent avoir le droit d'adopter, tandis que les professionnels considèrent que c'est un privilège. Ceci constitue possiblement la plus grande incompréhension au niveau de l'adoption internationale. Ceci dit, l'intérêt de l'enfant prime, peu importe la catégorie d'acteurs.

La grande crainte du départ, c'est-à-dire, celle du SAI lors de mon embauche, était les problèmes de santé des orphelins africains. Ayant eu beaucoup de difficultés à rencontrer un spécialiste de la santé au niveau de l'adoption internationale, cet aspect a dû être exclu de l'analyse par manque d'informations. Cependant, des

aspects très sociologiques tels que l'intégration des enfants et le malaise identitaire de ceux-ci ont été mis à profit. De plus, la santé ne semble pas un aspect si controversé selon l'adoptant C : « Je n'avais aucune réticence à adopter en Afrique. Moi le plus grand enjeu de l'Afrique, c'est la corruption. Pas la santé. Personnellement, je trouvais qu'il y avait des risques plus grands à adopter un enfant ailleurs qu'en Afrique. » L'Afrique serait possiblement un continent facile à juger : « Le niveau de sida n'est pas plus problématique en Afrique qu'en Asie. Y'en a autant en Asie. Le continent africain, c'est le continent pauvre sur qui on tape le plus », tel que nous l'explique Mme Goudreau, qui a elle-même vécu en Afrique. Néanmoins, pour en savoir plus, l'aspect de la santé des enfants serait donc un élément à aborder dans une future recherche.

Dans les documents traitant de l'adoption, une donnée converge vers le fait que l'adoption n'est pas une solution envisageable à très long terme. L'adoption internationale reste tout de même un aboutissement avantageux et profitable pour plusieurs enfants et couples désirant former une famille. Le Dr Chicoine mentionne à ce sujet ceci : « L'adoption internationale est une sacrée bonne solution pour des dizaines de milliers d'enfants abandonnés à l'existence. Mais l'adoption internationale est aussi une solution qui a ses exigences, ses souffrances et une profondeur tributaire des enfants éthiques, économiques, médicaux, politiques et culturels en place. »³³

Mme Goudreau renchérit en ce sens, que l'adoption est une mesure subsidiaire. Cependant, elle mentionne un élément important qui devrait compléter l'adoption, c'est-à-dire le développement. Dans un esprit de développement, les pays bénéficiant actuellement des mesures de l'adoption se verraient sans doute confronter à une nouvelle idéologie de croissance et d'évolution. Tout n'est pas gagné, mais

³³ CHICOINE, Jean-François, *L'enfant adopté dans le monde*, 2003

dans cette optique, nous souhaitons réduire les adoptions à un maximum et permettre à des enfants de rester en terre d'origine :

L'adoption c'est une « patch ». Ce n'est pas une solution. C'est sur que ça aide des parents à avoir des enfants et des enfants à avoir une famille. Mais s'il y a des enfants en besoin de familles, c'est qu'il y a des systèmes dans certains pays qui ne sont pas assez bien organisés. Pour moi, le développement est plus important que l'adoption. Au-delà de l'adoption, j'essaie dans mon travail de développer des programmes sociaux, des programmes d'aide dans les orphelinats. Les gens ont davantage un esprit de sauveur qu'un esprit de développement.³⁴

Les adoptions internationales en Afrique laissent présager un avenir prometteur. Mme Tremblay constate une très grande demande pour les adoptions en Afrique, et ceci avait été constaté par les conseillers en adoption internationale au SAI au cours des dernières années. Mme Tremblay explique : « Nous n'aurons pas le choix d'augmenter le nombre de dossiers, car la demande est beaucoup plus grande. On estime que 15 à 20 dossiers pour la prochaine année seraient envisageables. Je pourrais facilement monter les dossiers à 50, mais pour rester humaine, et pour avoir un traitement personnel, on va s'en tenir à cela. »

Un grand nombre de Québécoises et de Québécois ont développé une relation particulière avec l'Afrique, notamment en ayant été coopérants ou par des liens qu'ils ont établis par l'intermédiaire de congrégations religieuses. Souvent, leur attachement à ce continent est une affaire de cœur. Il existe plusieurs facteurs qui pourraient avoir une influence sur le développement de liens entre le Québec et l'Afrique en matière d'adoption internationale. Bien que la demande pour adopter sur ce continent soit bien réelle, il ressort qu'il existe quand même certains obstacles au développement de l'adoption internationale en Afrique. Ainsi, si au Québec certains

³⁴ GOUDREAU, Estelle, Note d'entrevue

préjugés perdurent, par exemple la peur d'adopter des enfants atteints du SIDA, un long travail de sensibilisation est à prévoir auprès des couples québécois pour les renseigner sur les procédures d'adoption et sur les enjeux réels du SIDA en Afrique et aussi ailleurs dans le monde. Dans un même ordre d'idées, des préjugés sur les conditions de santé en Afrique perdurent dans notre société. Souvent, il s'agit d'un manque de connaissance sur le sujet pour engendrer une série d'idées préconçues et erronées.

Ce portrait ne comporte pas seulement des obstacles au projet du développement de l'adoption en Afrique, car à chaque semaine des gens s'informent auprès du SAI s'il existe des possibilités d'adoption sur ce continent. Certains québécois possèdent une forte conscience humanitaire et la communauté africaine est de plus en plus présente au Québec. Voilà des éléments qui laissent présager un avenir positif pour l'adoption en Afrique.

Pour conclure, soulignons que conformément à l'esprit du stage de mémoire de maîtrise, ce rapport fut écrit de façon à faciliter les échanges, car il n'est ni un traité, ni une somme. Ce projet est une recherche qualitative exploratoire qui ne prétend pas épuiser un sujet ou aboutir à des conclusions définitives.

ANNEXE 1

Nombre de dossiers ouverts pour l'Afrique par le Québec de 1985 à aujourd'hui

Afrique du Nord	
Algérie	23
Maroc	28
Tunisie	6
Égypte	1
Libye	0
Sahara occidental	0
Total	58
Afrique australe	
Afrique du Sud	9
Angola	0
Botswana	0
Lesotho	0
Madagascar	28
Malawi	0
Maurice	0
Mozambique	0
Namibie	0
Réunion	0
Swaziland	0
Zambie	1
Zimbabwe	1
Total	39
Afrique de l'Ouest	
Bénin	6
Burkina Faso	10
Cap-Vert	0
Gambie	0
Guinée	26
Guinée-Bissau	0
Libéria	0
Mali	19

Mauritanie	1
Niger	4
Nigéria	3
Sierra Leone	2
Togo	7
Total	87
<u>Afrique centrale</u>	
Cameroun	22
République centrafricaine	1
République démocratique du Congo	46
Gabon	4
Guinée équatoriale	0
Sao Tomé-et-principe	0
Tchad	1
Congo Brazzaville	2
Total	76
<u>Afrique de l'Est</u>	
Burundi	12
Comores	0
Kenya	3
Mayotte	0
Ouganda	1
Rwanda	57
Seychelles	1
Soudan	0
Tanzanie	3
Djibouti	2
Érythrée	1
Éthiopie	13
Somalie	2
Total	95

Nombre total des adoptions : 355 adoptions

ANNEXE 2

Communauté africaine au Québec provenant de la région subsaharienne

Pays	Nombre d'habitants
Rép. dém. Du Congo	3755
Ghana	1620
Île Maurice	1540
Cameroun	950
Madagascar	890
Guinée	750
Sénégal	750
Côte-d'Ivoire	745
Rwanda	630
Burundi	620
Éthiopie	545
Somalie	525
Nigeria	440
Kenya	395
Mali	360
Angola	300
Tanzanie	285
Ouganda	240
Tchad	225
Togo	135
Zimbabwe	130
Bénin	115
Burkina Faso	105
Gabon	105
Liberia	90
Zambie	80
Sierra Leone	80
Mauritanie	50

ANNEXE 3

**Nombre de lettres de non-opposition émises par le Secrétariat à l'adoption internationale,
selon la catégorie
Haïti, de 1998 à 2005***

Année	Adoptions apparentées	Adoptions non apparentées	Adoptions par l'intermédiaire d'un organisme agréé	Total
1998	11	14	67	92
1999	13	3	79	95
2000	20	4	63	87
2001	22	8	96	126
2002	11	4	48	63
2003	12	2	82	96
2004	31	3	75	109
2005*	13	3	42	58
Total	133	41	552	726

au 3 août 2005

Source : Secrétariat à l'adoption internationale, 2005

Ministère de la Santé et des Services sociaux

<p>Nombre de lettres de non-opposition émises par le Secrétariat à l'adoption internationale, selon l'organisme agréé, Haïti, de 1998 à 2005*</p>

Année	Accueillons un enfant	Soleil des nations	Total
1998	21	46	67
1999	20	59	79
2000	18	47	65
2001	37	59	96
2002	13	35	48
2003	15	67	82
2004	17	58	75
2005 *	14	27	41
Total	155	398	553

au 3 août 2005

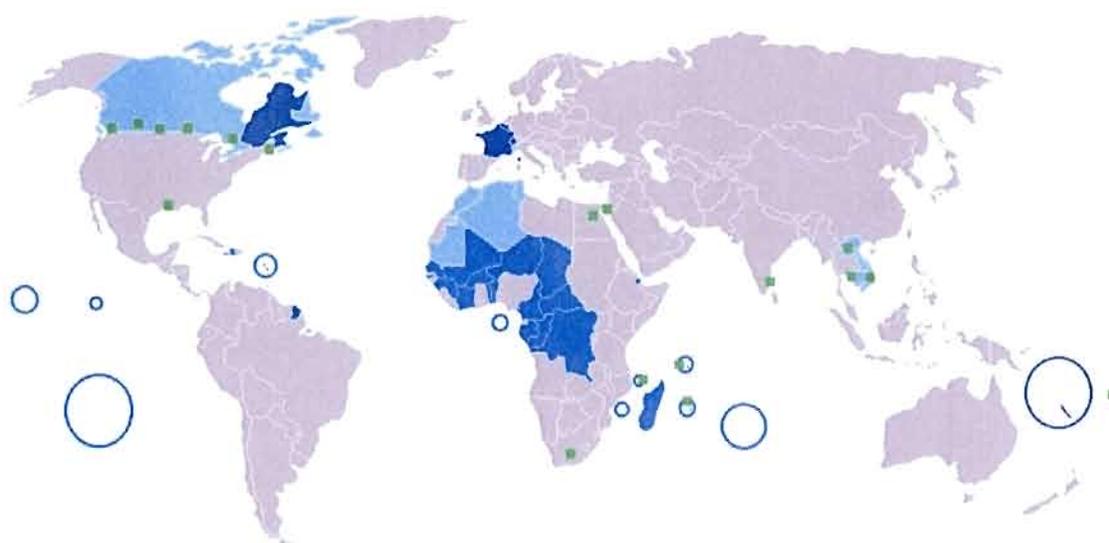
ANNEXE 4

Cinq régions d'Afrique

PAYS ET RÉGIONS D'AFRIQUE			
Afrique du Nord 	Algérie · Égypte ¹ · Libye · Maroc ³ · Mauritanie · Sahara occidental ⁴ · Soudan · Tunisie	Afrique de l'Ouest 	Bénin · Burkina Faso · Cap-Vert ² · Côte d'Ivoire · Gambie · Ghana · Guinée · Guinée-Bissau · Liberia · Mali · Niger · Nigeria · Sénégal · Sierra Leone · Togo
Afrique centrale 	Cameroun · République centrafricaine · République du Congo · République démocratique du Congo · Gabon · Guinée équatoriale · São Tomé-et-Príncipe · Tchad	Afrique de l'Est 	Burundi · Djibouti · Érythrée · Éthiopie · Kenya · Ouganda · Rwanda · Seychelles ² · Somalie · Tanzanie
Afrique australe 	Afrique du Sud · Angola · Botswana · Comores ² · Lesotho · Madagascar ² · Malawi · Maurice ² · Mozambique · Namibie · Swaziland · Zambie · Zimbabwe	Autres entités politiques	Açores ⁵ · Ceuta ⁵ · Îles Éparses ⁵ · Madère ⁵ · Mayotte ⁵ · Melilla ⁵ · Réunion ⁵ · Sainte-Hélène ⁵ · Sahara occidental ⁴ · Somaliland
¹ partiellement africain · ² pays insulaire · ³ non membre de l'Union africaine · ⁴ non reconnu par l'ensemble de la communauté internationale mais membre de l'Union africaine · ⁵ territoire dépendant d'un pays non africain			

ANNEXE 5

Francophonie mondiale

*Légende :*

Bleu foncé : langue maternelle

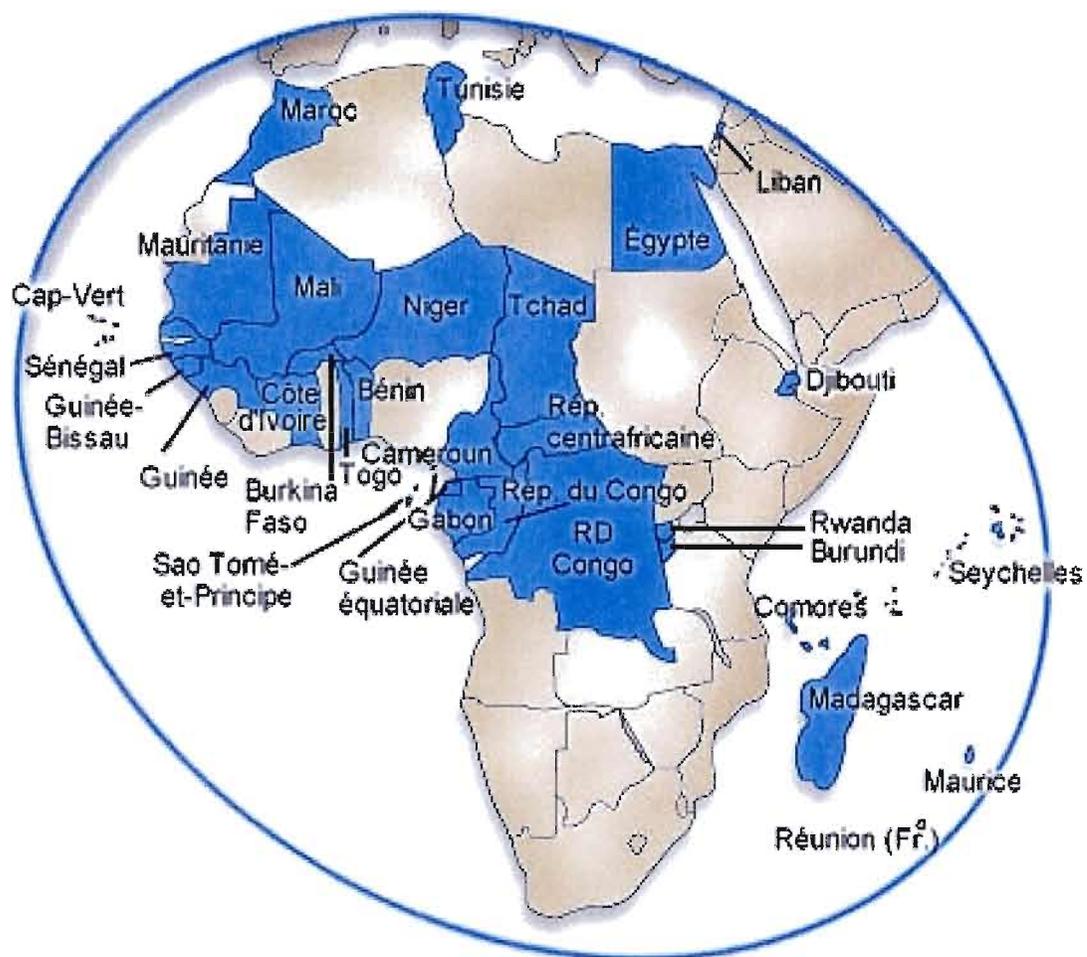
Bleu : langue administrative

Bleu clair : langue de culture

Vert : minorités francophones. Francophonie

ANNEXE 6

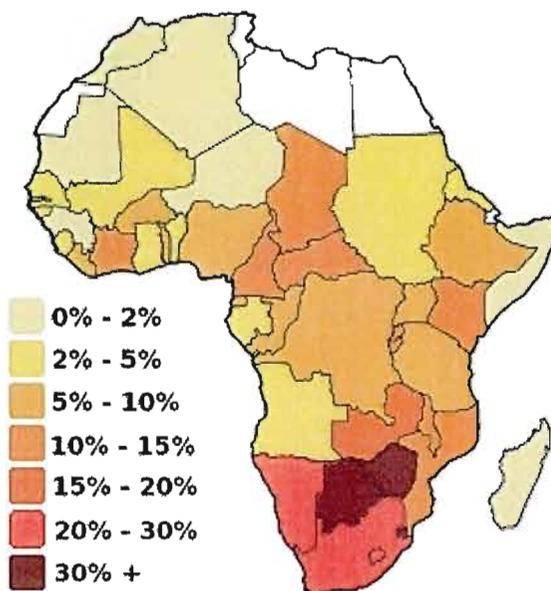
Afrique francophone



N.B. Inclure l'Algérie

ANNEXE 7

Populations adultes sidéennes en Afrique

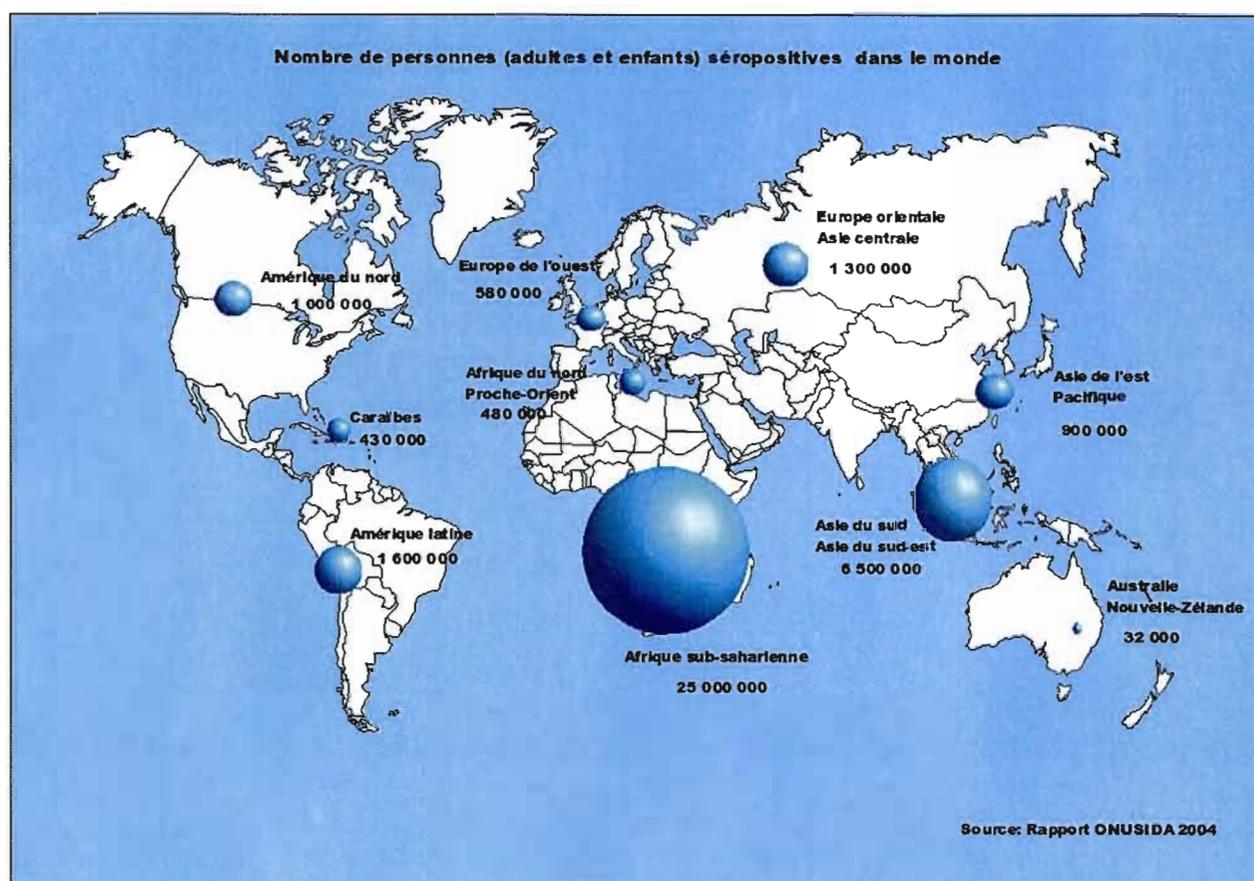


Carte de l'Afrique démontrant le pourcentage de la population des adultes sidéens (âgés de 15 à 49 ans) Les pays colorés en blanc n'ont pas de statistiques.

Crédit : Sascha Noyes 2004

ANNEXE 8

Nombre de personnes (adultes et enfants) séropositives dans le monde



ANNEXE 9

NOMBRE D'ADOPTIONS EN AFRIQUE PAR L'AFRIQUE DU SUD

Pays	2003	2002	2001
Afrique du Sud	2	1	0
Kenya	0	3	2
Mauritanie	1	3	4
TOTAL DES ADOPTIONS	3	7	6

ANNEXE 10

NOMBRE D'ADOPTIONS EN AFRIQUE PAR L'INDE

Pays	2005	2004	2003	2002	2001
Afrique du Sud					
Botswana					
Bénin					
Burkina Faso					
Cameroun					
Cap Vert					
Congo (République démocratique du)					
Côte d'Ivoire					
Djibouti					
Égypte					
Eritrea					
Éthiopie					
Ghana					
Guinée-Bissau					
Kenya					
Liberia					
Madagascar					
Malawi					
Mozambique					
Namibia					
Niger					
Nigeria					
Ouganda					
Papua (Nouvelle-Guinée)					
Rwanda					
Sénégal					
Seychelles (îles)					
Sierra Leone					
Soudan					
Tanzanie				1	
Togo					
Zimbabwe			2		
Zambia					
TOTAL DES ADOPTIONS EN AFRIQUE			2	1	

ANNEXE 11

NOMBRE D'ADOPTIONS EN AFRIQUE PAR L'ALLEMAGNE

Pays	2005	2004	2003	2002	2001
Afrique du Sud		23			
Botswana					
Cameroun					
Congo (République démocratique du)					
Côte d'Ivoire					
Djibouti					
Égypte					
Eritrea					
Éthiopie		1			
Ghana					
Guinée-Bissau					
Kenya		1			
Liberia					
Madagascar					
Malawi					
Mozambique					
Namibia					
Niger					
Nigeria					
Ouganda					
Rwanda					
Sénégal					
Seychelles (îles)					
Sierra Leone					
Soudan					
Tanzanie					
Togo		2			
Zimbabwe					
Zambia					
TOTAL DES ADOPTIONS EN AFRIQUE		27			

ANNEXE 12

NOMBRE D'ADOPTIONS EN AFRIQUE PAR L'AUSTRALIE

Pays			2003- 2004	2002- 2003	2001- 2002
Afrique du Sud					
Botswana					
Cameroun					
Congo (République démocratique du)					
Côte d'Ivoire					
Djibouti					
Égypte					
Eritrea					
Éthiopie			45	39	39
Ghana					
Guinée-Bissau					
Kenya			1		
Liberia					
Madagascar					
Malawi					
Mozambique					
Namibia					
Niger					
Nigeria					
Ouganda					1
Rwanda					
Sénégal					
Seychelles (îles)					
Sierra Leone					
Soudan					
Tanzanie					
Togo					
Zimbabwe					
Zambia					
TOTAL DES ADOPTIONS EN AFRIQUE			46	39	40

ANNEXE 13

NOMBRE D'ADOPTIONS EN AFRIQUE PAR L'ÉCOSSE

Pays	2005	2004	2003	2002	2001
Afrique du Sud					
Botswana					
Cameroun					
Congo (République démocratique du)					
Côte d'Ivoire					
Djibouti					
Égypte					
Eritrea					
Éthiopie					
Ghana					
Guinée-Bissau					
Kenya			1		
Liberia					
Madagascar					
Malawi					
Mozambique					
Namibia					
Niger					
Nigeria					
Ouganda					
Rwanda					
Sénégal					
Seychelles (îles)					
Sierra Leone					
Soudan					
Tanzanie					
Togo					
Zimbabwe					
Zambia					
TOTAL DES ADOPTIONS EN AFRIQUE			1		

ANNEXE 14

NOMBRE D'ADOPTIONS EN AFRIQUE PAR LES ÉTATS-UNIS

Pays	2005	2004	2003	2002	2001
Afrique du Sud	17	13	26	36	14
Botswana					1
Cameroun	6	6	7	2	1
Congo (République démocratique du)	11	1	0	6	6
Côte d'Ivoire	2	0	1	2	2
Djibouti	1	0	1	0	0
Égypte			1	1	
Eritrea			7	3	1
Éthiopie	440	289	135	105	158
Ghana	20	13	6	8	18
Guinée-Bissau				1	1
Kenya				33	15
Liberia			27	23	46
Madagascar	N/A	N/A		5	2
Malawi	3	1	3	0	0
Mozambique			2	3	
Namibia					1
Niger					1
Nigeria			47		33
Ouganda			3		3
Rwanda			1		2
Sénégal			1	2	1
Seychelles (îles)			1		
Sierra Leone	24	39	56	32	8
Soudan			6		
Tanzanie			2		1
Togo	0	1	0	0	0
Zimbabwe	2	0	3	1	0
Zambia	4	10	4	2	1
TOTAL DES ADOPTIONS EN AFRIQUE	530	373	340	265	316

ANNEXE 15

NOMBRE D'ADOPTIONS EN AFRIQUE PAR LA FINLANDE

Pays	2005	2004	2003	2002	2001
Afrique du Sud			23	17	5
Botswana					
Cameroun					
Congo (République démocratique du)					
Côte d'Ivoire					
Djibouti					
Égypte					
Eritrea					
Éthiopie			6	11	4
Ghana					
Guinée-Bissau					
Kenya					
Liberia					
Madagascar					
Malawi					
Mozambique					
Namibia					
Niger					
Nigeria					
Ouganda					
Rwanda					
Sénégal					
Seychelles (îles)					
Sierra Leone					
Soudan					
Tanzanie					
Togo					
Zimbabwe					
Zambia					
TOTAL DES ADOPTIONS EN AFRIQUE			29	28	9

ANNEXE 16

NOMBRE D'ADOPTIONS EN AFRIQUE PAR LA FRANCE

Pays	2005	2004	2003	2002	2001
Afrique du Sud					
Algérie					
Angola					
Botswana					
Bénin		5			
Burkina Faso	62	85			
Burundi					
Cameroun	36	44			
Cap Vert		1			
Chad	4				
Congo	44	16			
Congo (République démocratique du)		1			
Côte d'Ivoire	27	25			
Djibouti	43	31			
Égypte					
Eritrea					
Éthiopie	397	390			
Gabon		2			
Gambie					
Ghana		2			
Guinée		13			
Guinée-Bissau					
Guinée équatoriale					
Kenya		5			
Liberia					
Madagascar		292			
Malawi					
Mali	85	79			
Maroc					
Maurice (île)		16			
Mozambique		1			
Namibia					
Niger	6	7			
Nigeria	1	2			

Ouganda					
Papua (Nouvelle-Guinée)					
République Centre africaine	7	4			
Rwanda		7			
Sénégal		6			
Seychelles (îles)					
Sierra Leone					
Somalie					
Soudan					
Swaziland					
Tanzanie					
Togo	21	18			
Tunisie	24				
Zimbabwe					
Zambia					
TOTAL DES ADOPTIONS EN AFRIQUE	757	1052			

ANNEXE 17

NOMBRE D'ADOPTIONS EN AFRIQUE PAR L'ITALIE

Pays	2005	2004	2003	2002	2001
Afrique du Sud					
Botswana					
Bénin				1	1
Burkina Faso			3	2	
Cameroun					
Cap Vert			1		
Congo (République démocratique du)			2		1
Côte d'Ivoire			1	2	2
Djibouti					
Égypte					
Eritrea			2		1
Éthiopie			47	112	79
Ghana					
Guinée-Bissau			1		
Kenya			5		
Liberia					
Madagascar			6	4	3
Malawi				1	
Mozambique					
Namibia					
Niger					
Nigeria			2		
Ouganda				2	
Rwanda					
Sénégal					
Seychelles (îles)					
Sierra Leone					
Soudan					
Tanzanie					
Togo					
Zimbabwe					
Zambia					
TOTAL DES ADOPTIONS EN AFRIQUE			70	124	87

ANNEXE 18

NOMBRE D'ADOPTIONS EN AFRIQUE PAR NOUVELLE-ZÉLANDE

Pays	2005	2004	2003	2002	2001
Afrique du Sud			4	1	
Botswana					
Bénin					
Burkina Faso					
Cameroun					
Cap Vert					
Congo (République démocratique du)					
Côte d'Ivoire					
Djibouti					
Égypte					
Eritrea				1	
Éthiopie					
Ghana					1
Guinée-Bissau					
Kenya					
Liberia					
Madagascar					
Malawi					
Mozambique					
Namibia					
Niger					
Nigeria					
Ouganda					
Papua (Nouvelle-Guinée)			2		3
Rwanda					
Sénégal					
Seychelles (îles)					
Sierra Leone					
Soudan					
Tanzanie					
Togo					
Zimbabwe					
Zambia					
TOTAL DES ADOPTIONS EN AFRIQUE			2	1	4

ANNEXE 19

NOMBRE D'ADOPTIONS EN AFRIQUE PAR LES PAYS-BAS

Pays	2005	2004	2003	2002	2001
Afrique du Sud			43	38	20
Botswana					
Bénin					
Burkina Faso					
Cameroun					
Cap Vert					
Congo (République démocratique du)					
Côte d'Ivoire					
Djibouti					
Égypte					
Eritrea					
Éthiopie			39	51	42
Ghana					
Guinée-Bissau					
Kenya					3
Liberia			1		1
Madagascar					2
Malawi					
Mozambique					2
Namibia					
Niger					
Nigeria			9	3	3
Ouganda					
Rwanda					
Sénégal			1	2	3
Seychelles (îles)					
Sierra Leone					
Soudan					
Tanzanie					
Togo					1
Zimbabwe					
Zambia					
TOTAL DES ADOPTIONS EN AFRIQUE			93	94	77

ANNEXE 20

NOMBRE D'ADOPTIONS EN AFRIQUE PAR LE PORTUGAL

Pays	2005	2004	2003	2002	2001
Afrique du Sud					
Botswana					
Bénin					
Burkina Faso					
Cameroun					
Cap Vert			1		
Congo (République démocratique du)					
Côte d'Ivoire			1		
Djibouti					
Égypte					
Eritrea					
Éthiopie					
Ghana					
Guinée-Bissau					
Kenya					
Liberia					
Madagascar					
Malawi					
Mozambique					
Namibia					
Niger					
Nigeria					
Ouganda					
Papua (Nouvelle-Guinée)					
Rwanda					
Sénégal					
Seychelles (îles)					
Sierra Leone					
Soudan					
Tanzanie					
Togo					
Zimbabwe					
Zambia					
TOTAL DES ADOPTIONS EN AFRIQUE			2		

ANNEXE 21

NOMBRE D'ADOPTIONS EN AFRIQUE PAR LA SUÈDE

Pays	2005	2004	2003	2002	2001
Afrique du Sud		40	54	43	51
Algérie				2	
Angola				2	
Burkina Faso					
Burundi		4			
Cameroun					
Cap Vert				1	
Chad			1		
Congo (République démocratique du)		1	1	1	3
Côte d'Ivoire				1	
Djibouti					
Égypte				1	
Eritrea		3	21	2	3
Éthiopie		26		18	17
Gambie					3
Ghana		1			3
Guinée			2		1
Guinée-Bissau					
Guinée équatoriale			1		
Kenya			2	4	
Liberia		1	2	2	
Madagascar					
Malawi					
Maroc		1	1	1	2
Mozambique		1	1		
Namibia					
Niger					
Nigeria			1	1	
Ouganda			3	4	
Papua (Nouvelle-Guinée)					
Rwanda					
Sénégal					
Seychelles (îles)					
Sierra Leone			6	4	4
Somalie		13	14	4	14

Soudan		1		1	1
Swaziland		1			
Tanzanie		1	2	3	6
Togo					
Tunisie				2	2
Zimbabwe					
Zambia		1			1
TOTAL DES ADOPTIONS EN AFRIQUE		111	100	112	95

ANNEXE 22

NOMBRE D'ADOPTIONS EN AFRIQUE PAR LA SUISSE

Pays	2005	2004	2003	2002	2001
Afrique du Sud			1		1
Burkina Faso				4	1
Burundi					
Cameroun			3	5	12
Cap Vert					
Chad				1	2
Congo (République démocratique du)					
Côte d'Ivoire			6	1	1
Djibouti					
Égypte					
Eritrea					
Éthiopie			58		25
Gambie					
Ghana					
Guinée					
Guinée-Bissau					
Guinée équatoriale					
Kenya			4	3	1
Liberia					
Madagascar			22		8
Malawi					
Maroc					
Mozambique					
Namibia					
Niger					
Nigeria					
Ouganda					2
Papua (Nouvelle-Guinée)					
Rwanda					
Sénégal					
Seychelles (îles)					
Sierra Leone					
Somalie					
Soudan					
Swaziland					
Tanzanie					
Togo					

Tunisie			1		
Zimbabwe					
Zambia					
TOTAL DES ADOPTIONS EN AFRIQUE			102	14	53

ANNEXE 23

Formulaire de consentement des adoptants

Titre :

« L'espace social de l'adoption internationale : repérage des enjeux autour de la création d'organismes agréés en Afrique par l'analyse du discours des agents sociaux. »

Description de la recherche :

Vérifier où se situent les divergences quant au développement de l'adoption internationale en Afrique. Par l'analyse d'entrevues qualitatives, dégager l'implication concrète, les situations rencontrées ou personnellement vécues des acteurs sociaux. L'objectif de ces entretiens est d'ainsi faire ressortir les enjeux et les risques liés à l'établissement d'organismes agréés. Établir une liste d'enjeux pourrait éventuellement orienter le Secrétariat à l'adoption internationale (SAI) dans la prise de décision ou dans l'élaboration d'un plan d'action pour développer l'adoption internationale en Afrique.

Déroulement de l'étude :

Quatre parents adoptants seront interviewés ainsi que 4 professionnels de l'adoption en Afrique.

Endroit de l'entrevue :

L'entrevue se déroulera: _____.

Durée de la recherche :

La recherche se déroulera au cours des mois de février à juin 2007. Une seule rencontre aura lieu, d'une durée d'environ une heure.

Bénéfices et risques pour les participants :

En plus de contribuer à l'avancement de la science dans ce secteur, votre expérience nous permettra éventuellement d'améliorer les connaissances au niveau du développement de l'adoption internationale en Afrique. Il n'y a pas de risques à participer à cette étude.

Anonymat et confidentialité

La chercheuse s'engage à garder le caractère confidentiel des données recueillies en identifiant vos propos par un code. Pour assurer votre anonymat, les résultats de la recherche seront exposés de façon globale et aucun lien entre les données et les participants ne pourra être fait. Aucun résultat personnel ne sera divulgué.

Personnes à contacter :

Il est possible de contacter la chercheuse en tout temps par téléphone (514)-678-0709 ou par courriel : valerielemay@hotmail.com

Vous pouvez aussi contacter Anne Quéniart, professeur, au (514) 987-3000 poste 4394 ou par courriel au queniart.anne@uqam.ca en cas de plainte ou pour poser vos questions.

Le projet a été approuvé par le Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQAM (CIÉR). Si la plainte ne peut être résolue avec le professeur Anne Quéniart, il vous est possible de faire valoir votre situation auprès du président du CIÉR, Dr. Joseph Josy Lévy. Il peut être joint au numéro 987-3000 # 4483 ou # 7753 ou par courriel à l'adresse suivante : levy.joseph_josy@uqam.ca

Autorisation:

J'ai lu et compris le contenu du présent formulaire. Je peux contacter Valérie Lemay, étudiante à la maîtrise en sociologie, en tout temps pour poser toutes mes questions au sujet de cette étude. Je suis libre d'y participer et que je demeure libre de me retirer de cette étude en tout temps, par avis verbal sans pénalité et sans justification.

Moi, _____, j'accepte de participer à la recherche ci-haut décrite. Ce consentement est uniquement valide pour l'année en cours, 2007.

_____	_____	_____
Nom du professionnel	Signature du professionnel	Date
_____	_____	_____
Nom du chercheur	Signature du chercheur	Date

Recherche dirigée par Madame Anne Quéniart et effectuée par Valérie Lemay, étudiante à la maîtrise en sociologie à l'UQAM, 2007.

ANNEXE 24

Formulaire de consentement des professionnels de l'adoption

Titre :

« L'espace social de l'adoption internationale : repérage des enjeux autour de la création d'organismes agréés en Afrique par l'analyse du discours des agents sociaux. »

Description de la recherche :

Vérifier où se situent les divergences quant au développement de l'adoption internationale en Afrique. Par l'analyse d'entrevues qualitatives, dégager l'implication concrète, les situations rencontrées ou personnellement vécues des acteurs sociaux. L'objectif de ces entretiens est d'ainsi faire ressortir les enjeux et les risques liés à l'établissement d'organismes agréés. Établir une liste d'enjeux pourrait éventuellement orienter le SAI dans la prise de décision ou dans l'élaboration d'un plan d'action pour développer l'adoption internationale en Afrique.

Déroulement de l'étude :

Quatre parents adoptants seront interviewés ainsi que 4 professionnels de l'adoption en Afrique.

Endroit de l'entrevue :

L'entrevue se déroulera à cet endroit : _____.

Durée de la recherche :

La recherche se déroulera au cours des mois de février à juin 2007. Une seule rencontre aura lieu, d'une durée d'environ une heure.

Bénéfices et risques pour les participants :

En plus de contribuer à l'avancement de la science dans ce secteur, votre expérience nous permettra éventuellement d'améliorer les connaissances au niveau du développement de l'adoption internationale en Afrique. Il n'y a pas de risques à participer à cette étude.

Anonymat et confidentialité

La chercheuse s'engage à garder le caractère confidentiel des données recueillies en identifiant vos propos par un code. Les données amassées à l'aide de l'entrevue seront conservées sous clé à l'UQAM. Pour assurer votre anonymat, les résultats de la recherche seront exposés de façon globale et aucun lien entre les données et les participants ne pourra être fait. Aucun résultat personnel ne sera divulgué.

Note : Il est important de souligner que nous ne pouvons pas assurer le parfait anonymat des professionnels de l'adoption internationale. Il se peut que leur réputation et notoriété au niveau médiatique donnent certains indices sur leur identité.

Personnes à contacter :

Il est possible de contacter la chercheuse en tout temps par téléphone (514)-678-0709 ou par courriel : valerielemay@hotmail.com

Vous pouvez aussi contacter Anne Quéniart, professeur, au (514) 987-3000 poste 4394 ou par courriel au queniart.anne@uqam.ca en cas de plainte ou pour poser vos questions.

Le projet a été approuvé par le Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQAM (CIÉR). Si la plainte ne peut être résolue avec le professeur Anne Quéniart, il vous est possible de faire valoir votre situation auprès du président du CIÉR, Dr. Joseph Josy Lévy. Il peut être joint au numéro 987-3000 # 4483 ou # 7753 ou par courriel à l'adresse suivante : levy.joseph_josy@uqam.ca

Autorisation:

J'ai lu et compris le contenu du présent formulaire. Je peux contacter Valérie Lemay, étudiante à la maîtrise en sociologie, en tout temps pour poser toutes mes questions au sujet de cette étude. Je suis libre d'y participer et que je demeure libre de me retirer de cette étude en tout temps, par avis verbal sans pénalité et sans justification.

Moi, _____, j'accepte de participer à la recherche ci-haut décrite.
Ce consentement est uniquement valide pour l'année en cours, 2007.

_____	_____	_____
Nom du professionnel	Signature du professionnel	Date
_____	_____	_____
Nom du chercheur	Signature du chercheur	Date

Recherche dirigée par Madame Anne Quéniart et effectuée par Valérie Lemay, étudiante à la maîtrise en sociologie à l'UQAM, 2007.

ANNEXE 25

GUIDE D'ENTRETIEN- PARENTS ADOPTANTS

1. Décision d'adopter**Parlez-moi de votre décision d'adopter à l'internationale**

Pourquoi avoir choisi (*pays*) ?

Avez-vous visité le pays d'origine de l'enfant?

Si oui, pouvez-vous m'en parler.

Si non, pourquoi n'y êtes-vous pas allés?

2. Expérience de l'adoption**Diriez-vous qu'il y a des défis particuliers à adopter un enfant noir?**

Et si oui, lesquels?

À partir de votre expérience, quels sont les avantages et les difficultés d'adopter un enfant noir?

3. Intégration**Parlez-moi de votre enfant :**

Son intégration scolaire (S'il y a lieu)

Son intégration familiale

Son réseau d'amis (S'il y a lieu)

Comment se passe la vie avec un enfant noir à (*ville*).

Quelles sont les réactions des autres face à l'enfant?

Avez-vous des appréhensions futures? Si oui, de quelles natures?

Avez-vous d'autres enfants?

Pouvez-vous me décrire votre famille?

4. Autres

À partir de votre expérience, que conseilleriez-vous à des parents qui veulent adopter un enfant noir?

Au niveau du racisme

Au niveau de l'intégration générale de l'enfant

Au niveau des procédures et des démarches d'adoption.

ANNEXE 26

GUIDE D'ENTRETIEN – PROFESSIONNEL

Secteurs professionnels visés: Travail social, droit et fonctionnaire provincial (SAI)

1. Parlez-moi de votre parcours professionnel.

Comment en êtes-vous arrivé à travailler dans le domaine de l'adoption.

2. Selon votre expérience avec les parents adoptants, quels sont les enjeux d'adopter un enfant de couleur?

En milieu urbain
 En région éloignée
 Au niveau de l'intégration scolaire
 Au niveau de l'intégration familiale

Autres questions dépendant du professionnel :

Au niveau de la santé
 Au niveau légal

Dans votre travail avez-vous rencontré des obstacles?
 Pouvez-vous m'en parler?
 Comment les expliquez-vous?
 Avez-vous des idées ou stratégies pour les éviter à l'avenir?

3. Quels pays avez-vous visité dans le cadre de votre travail?

Dans ce pays, qu'avez-vous constaté au niveau social;
 Au niveau économique?
 Au niveau de la culture?
 Au niveau de l'éducation?
 De la relation parent-enfant?
 De la place des enfants dans la société?

4. Quelle est votre opinion sur le développement de l'adoption internationale en Afrique?

Autrement que dans votre perspective professionnelle, auriez-vous été enclin à adopter vous-même en Afrique?
 Si oui, pourquoi?
 Sinon, pourquoi?
 Croyez-vous que les pays occidentaux ont un devoir envers les orphelins du continent africain ?
 Si non, pourquoi?

- 5. Selon vos connaissances et votre opinion sur la question, doit-on développer des organismes agréés en Afrique ou trouver des alternatives.**
Si non, pourquoi?
Si oui, quelles alternatives pourrions-nous considérer?

BIBLIOGRAPHIE

Livres

- BELLEAU, Hélène (1996). *Les représentations de l'enfant dans les albums de photographies de famille*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Montréal.
- BOUCEBCI M. Psychiatrie, (1982) *Société et Développement*. Alger : SNED ; 1982.
- BOORMANS M. (1977) *Statut personnel et familial au Maghreb de 1940 à nos jours*. Paris : Mouton
- BOURDIEU, Pierre *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1980 aux pp. 113-120;
- BOURGEOIS M, Malarrive J. Fa'a'amu et Fanau. *Aspects variables traditionnels et problèmes courants de l'adoption et de la donation d'enfants en Polynésie Française*.
- CHICOINE, Jean-François, Germain, Patricia et Lemieux, Johanne (2003), *L'enfant adopté dans le monde (en quinze chapitres et demi)*, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, Montréal, 469 p.
- CASTELLI M. et GOUBAU D. (2005), *Le droit de la famille au Québec*, Presses de l'Université Laval, 642 p.
- COLLARD, Chantal (1996). « Nouer et dénouer le cordon ombilical : Illégitimité et adoption au Québec », *Gradhiva*, n° 19, 53-62.
- DANDURAND, R. et F.R. OUELLETTE (1995), « Famille, État et structuration d'un champ familial », *Sociologie et Sociétés*, Vol. XXVII, No 2, pp. 103-120.
- DE MONLÉON, Jean Vital (2003) *Naître là-bas, grandir ici : l'adoption internationale*, Belin 302 p.
- DE SINGLY, François (2001). « Un lien qui ne soit pas qu'une chaîne », dans De Singly, F. et S. Mesure (sous la direction de), *Comprendre le lien familial*, Paris, Presses universitaires de France, n° 2, 11-26.

- GOUBAU, Dominique (2000). « “ Open adoption ” au Canada », dans Fine, A. et C. Neirinck (sous la direction de), *Parents de sang, parents adoptifs. Approches juridiques et anthropologiques de l'adoption. France, Europe, USA, Canada*, Paris, Maison des sciences de l'homme / LGDJ, Droit et société, n° 29, 63-85.
- LACOSTE-DUJARDIN C. *Des mères contre les femmes*, Maternité et Patriarcat au Maghreb. Paris : La Découverte ; 1986.
- LACOSTE-DUJARDIN C. *Au Maghreb, l'enfance innommable*. In : Abandon et Adoption. Paris : Autrement ; 1988. p 85-89.
- LALLEMAND S. *La circulation des enfants en société traditionnelle*. Paris : L'Harmattan ; 1993.
- LALLEMAND, Suzanne (1993). *La circulation des enfants en société traditionnelle. Prêt, don, échange*, Paris, L'Harmattan, 223 p.
- LAMOUREUX, Andrée (1992) *Une démarche scientifique en sciences humaines*, Éditions Études Vivantes, Laval, 638 p.
- MARTINET JP, (1997) *Où en est l'adoption ?* In : Journées Parisiennes de Pédiatrie 1997, Flammarion Médecine-Sciences ed. p. 421-434.
- MÉTHOT, Caroline (1995). *Du Viêt-Nam au Québec. La valse des identités*, Collection Edmond-de-Nevers, n° 13, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC), 224 p.
- MORRIER, Ginette (1995) « *Les stratégies identitaires des adolescents de l'adoption internationale appartenant aux groupes racisés* » UQAM, 178 p.
- NOIVO, Edite (1998) : « Neither « Ethnic Heroes » nor « Racial Villains » : Inter – Minority Group Racism » dans SATZEWICH, Vic, ed. *Racism and Social. Inequality in Canada*. Toronto, Thompson Educational Publishing
- OUELLETTE, Françoise-Romaine (1996). *L'adoption. Les acteurs et les enjeux autour de l'enfant*, Collection Diagnostic, n° 21, Québec, IQRC / Presses de l'Université Laval, 119 p.
- OUELLETTE, Françoise-Romaine et Caroline Méthot (1996). « La normalité familiale dans l'adoption tardive internationale », *Dialogue, Recherches cliniques et sociologiques sur le couple et la famille*, n° 133,16-29.

OUELLETTE, Françoise-Romaine et Caroline Méthot (2000). *L'adoption tardive internationale. L'intégration familiale de l'enfant du point de vue des parents et des grands-parents*, Rapport de recherche, Montréal, INRS-Urbanisation, culture et société, 292 p.

P.-C. LAFOND et B. LEFEBVRE (dir.), *L'union civile : nouveaux modèles de conjugalité et de parentalité au 21^e siècle*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2003, 399 p

RÉMY, J. et VOYÉ, L., (1991) Produire et reproduire, *Une sociologie de la vie quotidienne*, Tome 1, Bruxelles, De Boeck-Wesmael

Adresses Internet

China Center of Adoption Affairs [En ligne]

http://www.china.ccaa.org/site/infocontent/SWSY_2005101202091715_en.htm (Page consultée le 17 juillet 2006)

Conseil des relations interculturelles [En ligne]

http://www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca/pdf/Communaute_Noire_Portrait.pdf (Page consultée le 2 mai 2007)

Convention de la Haye [En ligne]

http://www.hcch.net/index_en.php?act=home.splash (Page consultée le 19 juin 2006)

Érudit [En ligne] <http://www.erudit.org/livre/larouchej/2001/index.html> (Page consultée le 15 juillet 2006)

Incidence économique du Sida en Afrique subsaharienne [En ligne]

http://fr.wikipedia.org/wiki/Incidence_%C3%A9conomique_du_Sida_en_Afrique_subaharienne (Page consultée le 3 août 2006)

Les enfants du mandé [En ligne]

http://www.enfantsdumande.org/index_fichiers/Pages422.htm (Page consultée le 23 mars 2007)

Organisation mondiale de la santé [En ligne]

<http://www.who.int/whr/2004/annex/fr/index.html> (Page consultée le 29 mars 2007)

Partenariat Famille [En ligne]

<http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca/DocsPDF/AjustementsDuDroit.pdf> (Page consultée le 2 juin 2006)

Perspective sur le racisme [En ligne]

http://www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca/2001/etude_perspectives.doc
(Page consultée le 6 juin 2006)

Québec adoption [En ligne]

<http://www.quebecadoption.net/adoption/preadopt/islam.html>
(Page consultée le 3 juin 2006)

Secrétariat à l'adoption internationale [En ligne]

<http://www.adoption.gouv.qc.ca/site/3.257.0.0.1.1.phtml> (Page consultée le 4 avril 2007)

Secrétariat à l'adoption internationale [En ligne]

<http://www.adoption.gouv.qc.ca/site/download.php?01c2dcfae6435c0e1bc2e41909147449> (Page consultée le 23 avril 2007)

Secrétariat à l'adoption internationale [En ligne]

<http://www.adoption.gouv.qc.ca/site/download.php?c18a1c3a379b66f8e085a785a3806d71> (Page consultée le 4 mars 2007)

Unicef [En ligne]

<http://www.unicef.org> (Page consultée le 3 juillet 2006)

Émission de télévision citée

Zone libre [En ligne]

<http://www.radio-canada.ca/actualite/ZoneLibre/01-02/sida.html> « L'Afrique du Sud sans protection », Un reportage du journaliste Jean-François Lépine et du réalisateur Luc Paradis, Montréal : Société Radio-Canada, diffusée le 9 février 2001

Ressources gouvernementales

CARRIER, Alain, Rapport de mission au Bénin, au Togo et au Ghana, Secrétariat à l'adoption internationale, Montréal, 2003